

Novembre 2009



Observatoire de l'Économie

du Pays de Châlons-en-Champagne

L'emploi public

dans l'Agglomération et le SCoT de Châlons-en-Champagne

Sommaire

Les sources de données utilisées.....	p 5
Les territoires étudiés.....	p 7
Synthèse.....	p 11

Partie 1. Les agents de l'Etat p 19

Le domaine d'emploi de la fonction publique d'Etat « éducation, jeunesse et sport » est le plus important de l'agglomération et du SCoT châlonnais.....	p 21
Après une forte augmentation entre 1992 et 2002, les effectifs des agents de l'Etat diminuent légèrement entre 2002 et 2006.....	p 24
Une prépondérance des catégories A et C dans l'agglomération et le SCoT de Châlons-en-Champagne.....	p 27
Un vieillissement continu de la structure par âge des agents de l'Etat.....	p 30
Les femmes restent majoritaires dans les services de l'Etat même si l'écart hommes/femmes tend à s'estomper au niveau châlonnais.....	p 33

Partie 2. Les collectivités territoriales. P 35

Le département et la région sont les principaux employeurs des agents territoriaux de l'agglomération tandis que dans le SCoT ce sont les communes et les intercommunalités.....	p 37
Les emplois techniques et ouvriers sont le principal domaine d'emploi des collectivités territoriales suivis par les emplois administratifs.....	p 40
La grande majorité des agents territoriaux relèvent de la catégorie C.....	p 41
Les agents territoriaux sont le plus souvent des femmes	p 44

Partie 3. Les hôpitaux publics p 47

Une légère diminution des effectifs des hôpitaux publics châlonnais depuis 2004 alors qu'au niveau national ils augmentent légèrement..... p 49

Les employés des hôpitaux sont le plus souvent des personnels de soin..... p 50

Les médecins et les internes des hôpitaux publics châlonnais augmentent tandis que le personnel administratif diminue..... p 51

Le personnel des hôpitaux publics est majoritairement composé de femmes..... p 53

Partie 4. Les emprises foncières publiques dans l'agglomération p 55

Les structures publiques sont des propriétaires fonciers importants à Châlons, Saint-Gibrien, Compertrix et Fagnières mais plus marginales ailleurs..... p 57

Les communes et leurs groupements sont les plus grands propriétaires fonciers dans l'agglomération de Châlons..... p 58

Des implantations très éclatées mais le plus souvent situées à Châlons même..... p 59

Partie 5. Les impacts potentiels de la RGPP dans l'agglomération et le SCoT de Châlons-en-Champagne p 63

Une réorganisation des services régionaux et départementaux de l'Etat..... p 65

Un objectif de rationalisation du patrimoine immobilier..... p 68

Un fonctionnaire sur deux partant à la retraite pourraient ne pas être remplacés..... p 68

Une externalisation de certaines tâches auprès d'agences publiques dédiées ou du secteur privé..... p 68

Les sources de données utilisées

Pour cette analyse de l'emploi public dans l'agglomération et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Châlons-en-Champagne, 5 sources ont été mobilisées :

Le recensement des agents de l'Etat réalisé par l'INSEE

Le champ du recensement des agents de l'Etat couvre la fonction publique d'Etat au sens large. Il regroupe donc les effectifs :

- des **services civils de l'Etat** (pour des raisons de sécurité nationale, seuls les effectifs du personnel civil de la Défense y sont disponibles),
- des **enseignants des établissements privés sous contrat**,
- des **établissements publics nationaux et locaux d'enseignement**,
- de l'exploitant public **la Poste**,
- des **groupements d'intérêt public nationaux**.

Cette source a été mobilisée pour les années 1992, 2002, 2006.

L'enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (COLTER) réalisée par l'INSEE

Le champ de cette enquête couvre les effectifs :

- des **collectivités territoriales** stricto sensu, régions, départements, communes et tout établissement non doté de son autonomie comptable qui leur est rattaché.
- des **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) non spécialisés**. Sur le territoire du SCoT de Châlons, il s'agit d'une communauté d'agglomération et de dix communautés de communes.
- des **établissements publics de coopération intercommunale spécialisés** : syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) ou à vocation multiple (SIVOM) qui assurent des services tels que l'alimentation en eau ou le traitement des ordures ménagères.
- des **établissements publics administratifs communaux spécialisés** qui disposent de l'autonomie comptable vis-à-vis de la commune à laquelle ils sont rattachés. Il peut s'agir des Caisses des Ecoles (CDE), des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou de certains établissements tels que les syndicats inter-hospitaliers lorsqu'ils ne gèrent pas d'établissements en soi mais des services du type restauration, blanchisserie ou nettoyage.
- des **établissements publics administratifs départementaux et régionaux** : Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et organismes à caractère social ou médico-social (foyers de l'enfance, instituts médico-pédagogiques...)
- d'**organismes divers** : centre départementaux de gestion de la fonction publique territoriale (CDG), offices publics d'HLM, offices publics d'aménagement et de construction (OPAC), établissements publics locaux à caractère industriel et commercial...

Cette source a été mobilisée pour les années 1992, 2002 et 2006.

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) réalisée par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du Ministère de la Santé

La SAE est une enquête administrative obligatoire auprès des établissements de santé installés en France. Pour comptabiliser les emplois publics liés à la fonction publique hospitalière, seuls les effectifs des établissements publics ont été retenus.

Ces données sont disponibles pour les années 2004 à 2007.

Les données des effectifs militaires fournis par la Sous-Direction des Etudes et de la Prospective de la Direction des Ressources Humaines, Ministère de la Défense

Ces données sont le résultat d'une exploitation des fichiers de soldes des militaires et des fichiers de paie du personnel civil. Les résultats sont fournis pour les garnisons de Châlons-en-Champagne, Mourmelon et Suippes

Ces données sont disponibles pour l'année 2006.

Le cadastre

Le cadastre est un registre permettant d'identifier les différentes propriétés sur un territoire. Il est composé d'un plan permettant de localiser les parcelles et le bâti et d'une base de données qui comprend des informations sur la surface de la parcelle, sur son propriétaire, sur les bâtiments éventuels qui y sont situés...

Le cadastre est établi par la Direction Générale des Finances Publiques (anciennement Direction Générale des Impôts).

Les données attachées au cadastre et notamment celles qui permettent d'identifier le propriétaire des parcelles ne sont disponibles que pour la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (excepté la commune de la Veuve). C'est pourquoi l'analyse des emprises foncières publiques ne s'attache qu'à l'agglomération.

Le cadastre utilisé ici est celui de 2008.

Les territoires étudiés

L'étude de l'emploi public portera sur quatre échelles géographiques :

La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC)

La CAC comprend aujourd'hui 13 communes, toutefois la commune de la Veuve, qui n'est entrée dans la Communauté d'Agglomération Cités-en-Champagne qu'au 1^{er} janvier 2009, n'est pas comprise dans l'agglomération dans cette étude.

Les communes faisant partie du périmètre du SCoT

Le SCoT de Châlons-en-Champagne compte 92 communes. L'analyse des données à ce périmètre permettra notamment de mieux prendre un compte l'importance de l'emploi militaire qui aurait pu être gommé si l'on avait uniquement considéré l'agglomération.

Les communes du SCoT non comprises dans l'agglomération

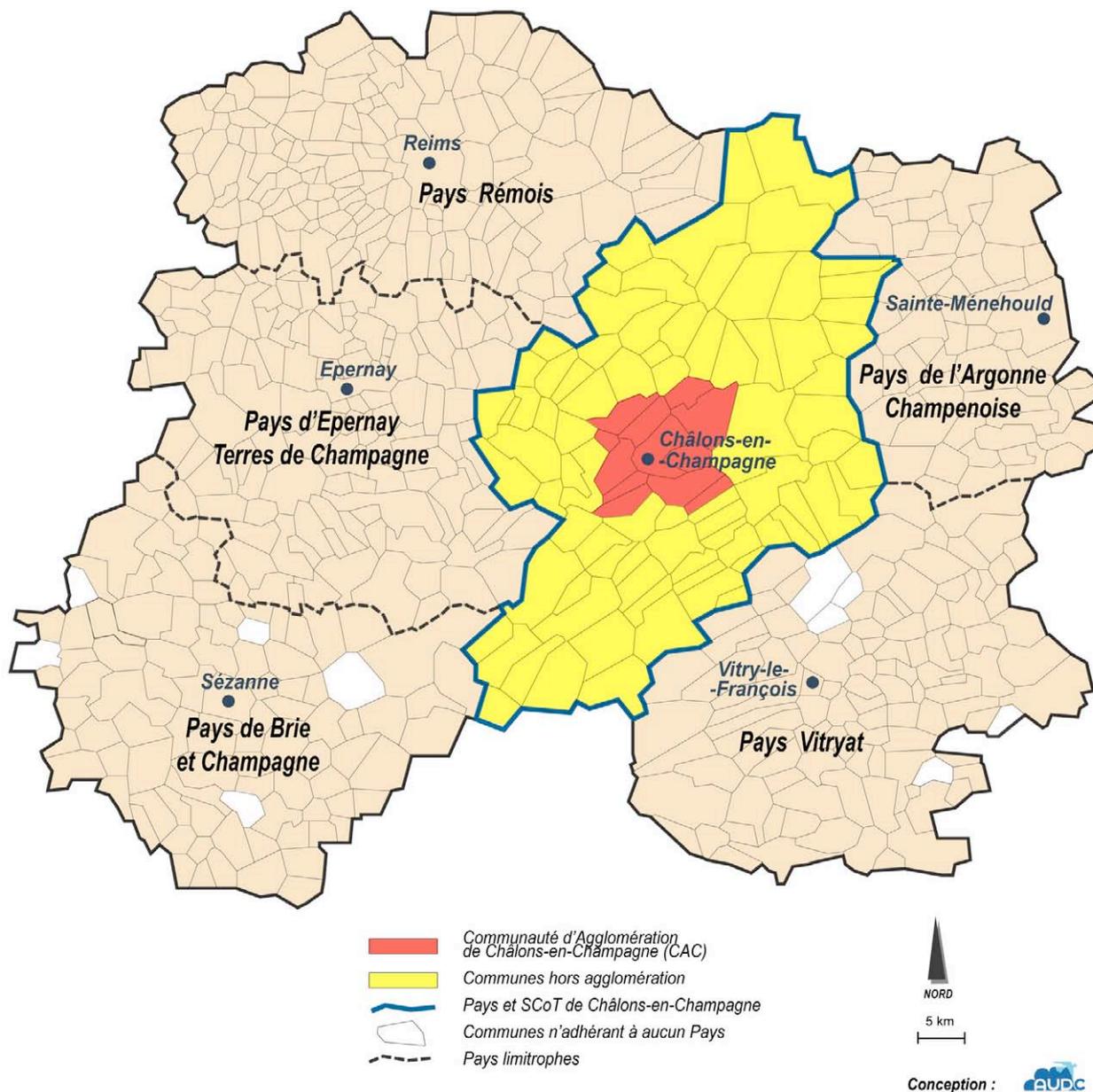
La majorité des emplois publics étant situés dans l'agglomération de Châlons-en-Champagne, certaines analyses ne pourront être réalisées à l'échelle de la partie hors agglomération du SCoT en raison de trop petits effectifs. Il s'agit notamment des calculs d'évolution des effectifs et de certains croisements de critères.

La France métropolitaine

L'analyse des données à l'échelle de la France métropolitaine servira de points de comparaison avec les données de l'agglomération et du SCoT.

DEPARTEMENT DE LA MARNE

Les territoires d'étude du Pays de Châlons-en-Champagne



Cette étude considère la commune de la Veuve, qui n'a intégré la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne qu'au 1^{er} janvier 2009, comme faisant partie des communes hors agglomération.

Synthèse

Les deux tiers des emplois publics du SCoT de Châlons-en-Champagne se situent dans l'agglomération.

En 2006, on dénombre 19 663 emplois publics dans l'aire du SCoT de Châlons-en-Champagne dont 12 980 dans l'agglomération soit les deux tiers des emplois publics du SCoT.

Effectifs des emplois publics dans l'agglomération et le SCoT Châlonnais en 2006

Fonction Publique	en nombre d'agents			en %		
	CAC	SCoT	SCoT hors CAC	CAC	SCoT	SCoT hors CAC
Services de l'Etat	6 193	10 424	4 231	48%	53%	63%
<i>dont Défense</i>	1 670	5 543	3 873	13%	28%	58%
Collectivités territoriales	4 715	7 167	2 452	36%	36%	37%
Hôpitaux Publics	2 072	2 072	0	16%	11%	0%
Total	12 980	19 663	6 683	100%	100%	100%

Pour obtenir un décompte complet des emplois publics, il faudrait rajouter à ces chiffres les effectifs de la Banque de France, de la SNCF et des Chambres consulaires.

Source : INSEE, DREES – Ministère de la Santé, SDEP – DRH – Ministère de la Défense, 2006

Dans l'agglomération, comme dans le reste du SCoT châlonnais, ce sont les services de l'Etat qui sont le principal employeur public avec respectivement 6 193 et 4 231 agents soit 48 et 63% des emplois publics. L'Armée y compte une grande part avec 13% des emplois publics de l'agglomération châlonnaise et 58% de ceux du reste du SCoT.

Entre 1992 et 2006, une augmentation du nombre d'agents de la fonction publique portée par les collectivités territoriales

Entre 1992 et 2002, l'ensemble des effectifs des fonctions publiques territoriales et d'Etat augmente de 47% dans l'agglomération et de 27% dans le reste du SCoT. Cette hausse est plus élevée pour les collectivités territoriales (respectivement 107 et 37%) que pour les services de l'Etat (13 et -11%).

Effectifs cumulés des agents des services de l'Etat et des collectivités territoriales entre 1992 et 2006

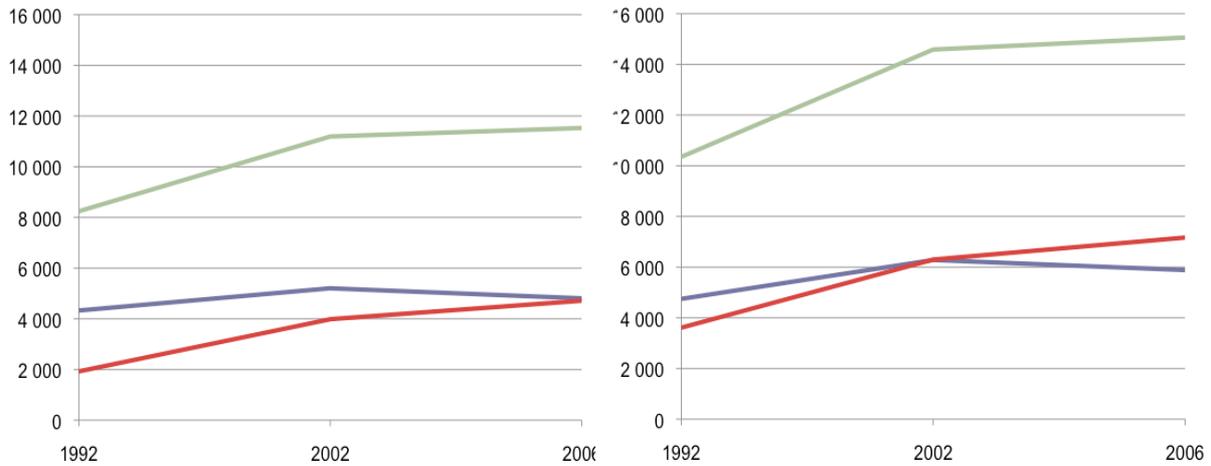
Type de fonction publique	Effectifs 2006 en nombre d'agents				Evolution 1992-2002						Evolution 2002-2006							
					en nombre d'agents			en %			en nombre d'agents			en %				
	CAC	SCOT	SCoT hors CAC	France	CAC	SCOT	SCoT hors CAC	CAC	SCOT	SCoT hors CAC	CAC	SCOT	SCoT hors CAC	France	CAC	SCOT	SCoT hors CAC	France
Services de l'Etat	4 809	5 884	1 075	1 829 063	878	1 537	-48	13%	11%	-11%	-396	-400	-4	-84 567	-8%	-6%	0%	-4%
Collectivités territoriales	4 715	7 167	2 452	1 864 676	2 062	2 687	625	107%	74%	37%	729	868	139	145 429	18%	14%	6%	8%
Total	9 524	13 051	3 527	3 693 739	2 940	4 224	577	47%	51%	27%	468	333	135	60 862	4%	4%	4%	2%

1. *Un changement intervenu dans la définition des catégories de collectivités territoriales rend impossible les calculs d'évolution des effectifs des agents territoriaux au niveau national durant la période 1992-2002.*
2. *La catégorie « Défense » n'apparaissant qu'en 2002, les évolutions 1992-2002 ne prennent pas en compte ses effectifs*

Source : Recensement des agents de l'Etat, Enquête sur le personnel des collectivités territoriales, INSEE, 1992, 2002 et 2006

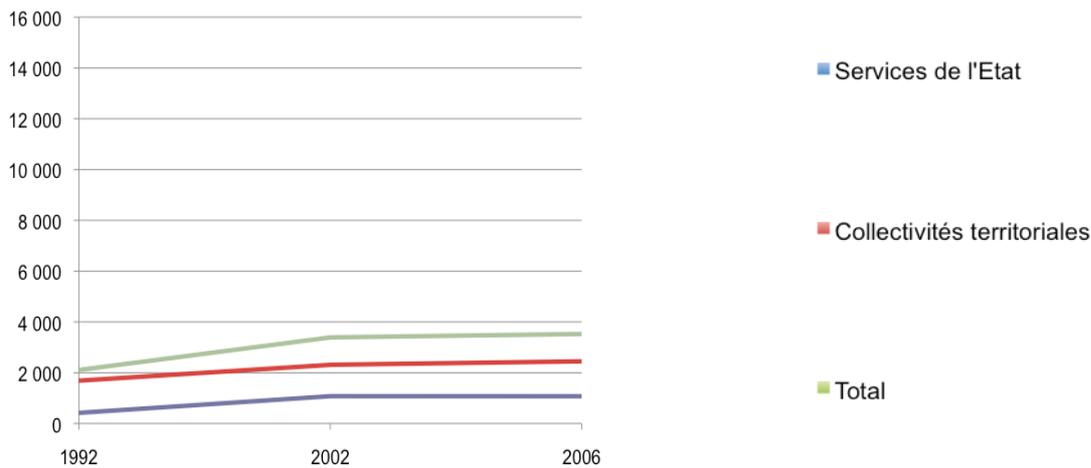
Entre 2002 et 2006, les effectifs cumulés des fonctions publiques territoriales et d'Etat continuent à augmenter (4% à l'échelle de l'agglomération, et du reste du SCoT, 2% à l'échelle de la France). Toutefois cette hausse est entièrement soutenue par les collectivités territoriales (+15 points dans l'agglomération, +6 dans le SCoT hors agglomération et +8 en France) qui compensent même la baisse du nombre d'agents de l'Etat (respectivement -8, 0 et -4%).

Evolution des effectifs des agents territoriaux et de l'Etat entre 1992, 2002 et 2006



CAC

SCoT



SCoT hors agglomération

Les effectifs de la fonction publique d'Etat 1992 n'incluent pas le personnel civil de la Défense (pour mémoire les données du recensement des agents de l'Etat ne comprennent pas les effectifs militaires de la Défense)

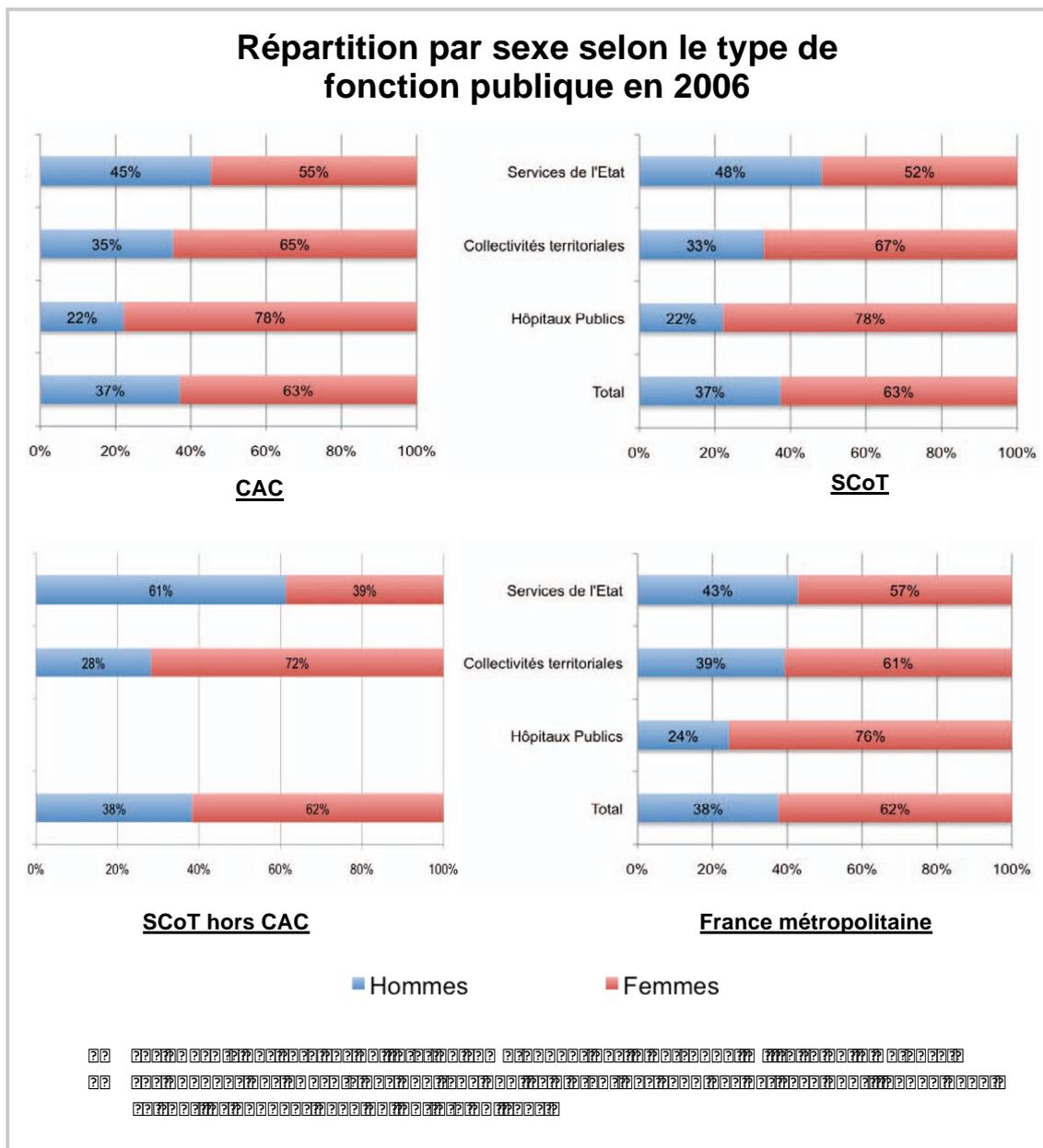
Source : Recensement des agents de l'Etat, Enquête sur les agents des collectivités territoriales, INSEE, 1992,2002 et 2006

Les agents de la fonction publique sont plus souvent des femmes

Quelle que soit la fonction publique considérée, les femmes sont plus nombreuses parmi les agents publics (63% à l'échelle de l'agglomération et du SCoT, 62% pour la France).

Toutefois on peut observer certaines différences :

- La fonction publique d'Etat est celle qui s'approche le plus de la parité (45% d'hommes pour l'agglomération, 39% pour le SCoT hors agglomération, contre 43% pour la France métropolitaine).
- Les collectivités territoriales sont plus féminisées dans l'agglomération (65%) et dans le SCoT hors agglomération (72%) qu'en France (61%).
- Les hôpitaux publics constituent la fonction publique de loin la plus féminisée avec 78% de femmes dans les hôpitaux châlonnais et 76% en France.

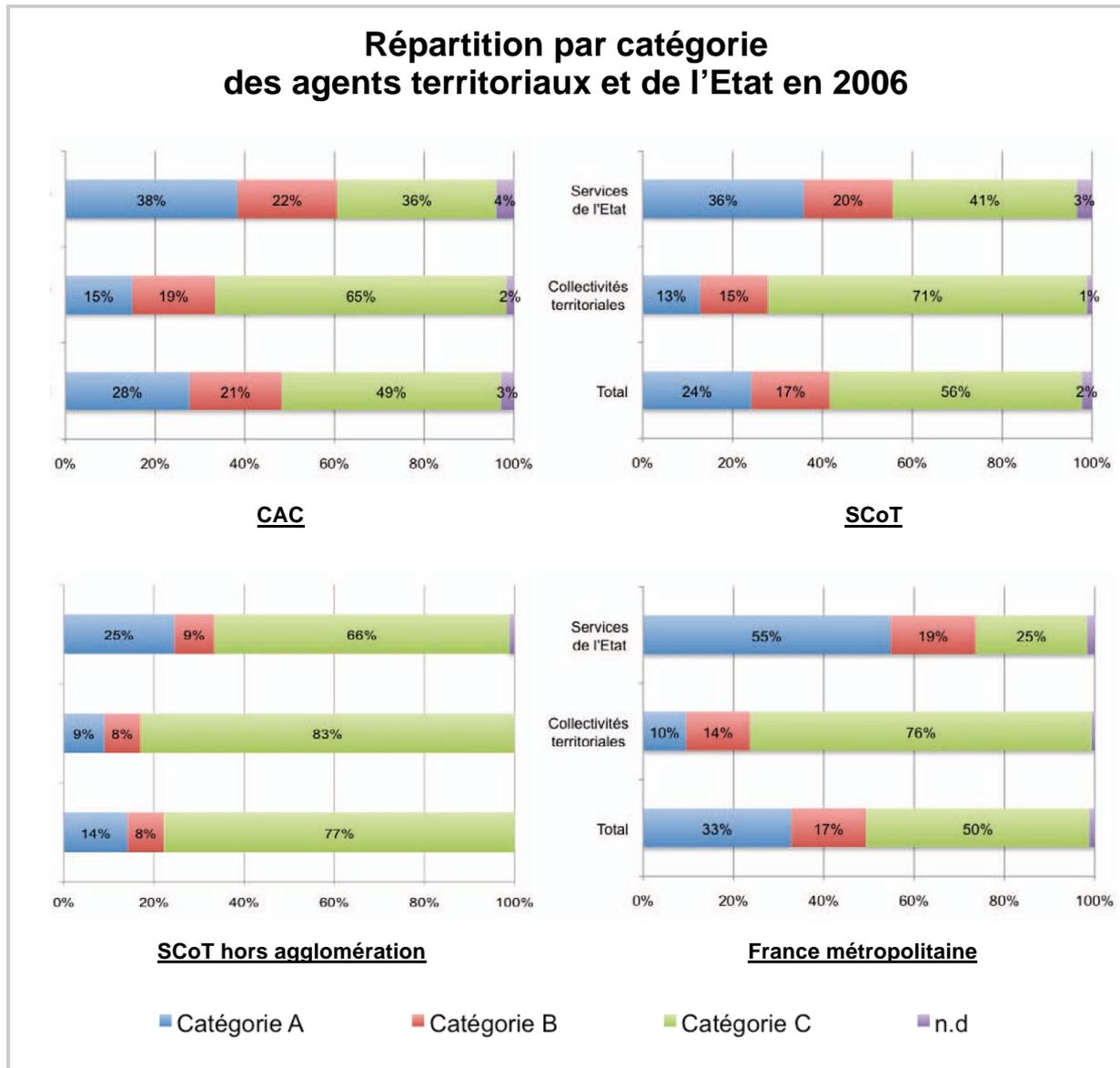


Dans le secteur privé, la situation est inversée et les hommes sont majoritaires. Ils représentent 54% des emplois de l'agglomération et 65% de ceux du SCoT hors agglomération.

Un taux d'encadrement plus fort dans les services de l'Etat que dans les collectivités territoriales.

La fonction publique d'Etat compte plus de catégorie A et moins de catégorie C que la fonction publique territoriale mais dans des proportions variables selon l'échelle à laquelle on se place :

- Dans l'agglomération, il y a 2,5 fois plus de cadres et près de 2 fois moins d'ouvriers et employés dans les services de l'Etat que dans les collectivités territoriales,
- Dans le reste du SCoT, la catégorie C est très largement dominante et ce quelle que soit la fonction publique considérée avec toutefois une nette prédominance de cette catégorie dans les collectivités territoriales,
- Au niveau de la France, l'écart est encore plus important avec 5,5 fois plus de cadres et 3 fois moins d'employés et ouvriers.

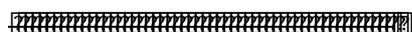


Source : Recensement des agents de l'Etat, Enquête sur les agents des collectivités territoriales, INSEE, 2006

L'emploi public représente près de la moitié des emplois disponibles dans le SCoT et l'agglomération en 2006

Le poids de l'emploi public dans l'emploi salarié total s'élève à 44% des emplois de l'agglomération et 63% des emplois du SCoT hors agglomération. Ces chiffres confirment le rôle prépondérant que jouent les administrations à Châlons et sont à comparer avec une estimation nationale qui s'élève à 23%¹ des emplois salariés de France métropolitaine.

Par son poids, le secteur public joue donc un rôle de stabilisateur de l'emploi au niveau de l'agglomération et du SCoT de Châlons.



¹ Ce chiffre est estimé à partir des chiffres du recensement des agents de l'Etat, de l'enquête sur le personnel des collectivités territoriales, de la statistique annuelle de la santé, des chiffres de l'emploi privé fournis par les Assedic et pour les effectifs militaires des chiffres de l'Observatoire économique de la Défense.

Les organismes publics sont des propriétaires fonciers très importants dans l'agglomération

8% des 16 785 hectares de l'agglomération châlonnaise sont détenus par un propriétaire public (pour Châlons, cette proportion est de 25%). Parmi les propriétaires publics, les communes et leurs groupements sont de loin les plus importants (46%), suivi par l'Etat hors Armée, la SNCF et l'Armée dans des proportions quasi identiques (13, 12 et 11%).

Les implantations des services publics se situent essentiellement sur la rive droite de Châlons, en centre ville. Ces implantations en tissu urbain ancien et dense impliquent un certain nombre d'inconvénients (accessibilité et stationnement, impossibilité d'agrandissement des locaux....)

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) risque d'avoir des effets non négligeables sur le secteur de l'emploi public châlonnais

La RGPP, lancée à l'été 2007 par le Président de la République, a pour objectif principal de faire des économies sur le budget de la fonction publique. Pour l'instant, il s'agirait essentiellement d'actions concernant les services de l'Etat.

Plusieurs mesures sont susceptibles d'avoir une influence sur les services publics à Châlons :

- **La diminution du nombre d'agents de la fonction publique**

L'objectif affiché est le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite jusqu'à une échéance qui n'est pas clairement identifiée. Cela représenterait une disparition de 900 emplois dans le SCoT dont 750 dans l'agglomération soit une perte de 2% des emplois aux deux échelles

- **La réorganisation des services de l'Etat**

Il est prévu une rationalisation et une simplification de l'organisation des directions départementales et régionales des services de l'Etat. Les directions régionales passeront d'une vingtaine à huit et les directions départementales d'une quinzaine à deux. Ces modifications sont déjà effectives pour certaines directions et le seront à court terme pour les autres.

- **La rationalisation du patrimoine immobilier**

L'objectif est que les administrations occupent des locaux plus fonctionnels, moins chers et mieux entretenus, mais aussi moins grands (l'objectif est un ratio de 12m² par agent). Dans ce cadre, et en prenant compte la réorganisation des services, il serait logique d'imaginer qu'à moyen terme les administrations regrouperaient leurs locaux et abandonneraient une partie de leurs implantations actuelles.

- **L'externalisation d'une partie des missions**

Certaines fonctions (restauration, informatique, parc automobile...) pourraient être externalisées vers le secteur privé ou vers des opérateurs publics centralisés. Il y a donc de réelles opportunités dans l'implantation de nouveaux services publics mais surtout dans le développement d'un secteur d'activité autour du « service aux administrations ».

- **Une possible diminution du nombre d'emplois dans les hôpitaux publics**

La réforme de l'hôpital est en cours de discussion au Parlement. Bien que ne relevant pas directement de la RGPP, elle partage tout de même un certain nombre d'objectifs. Elle pose en effet un objectif de retour à l'équilibre financier des établissements publics de santé notamment par le biais de regroupement de services et de mutualisation des moyens. Cela pourrait entraîner la disparition d'un nombre d'emploi qu'il n'est pas possible de quantifier.

Avec respectivement 44 et 63% des emplois dans l'agglomération et le SCoT hors agglomération, le secteur public joue localement un rôle de stabilisateur.

C'est pourquoi, en terme d'emplois comme du point de vue du foncier, la RGPP apparaît comme une démarche qui peut avoir des effets d'autant plus notables qu'elle va concerner un pan important de l'économie de l'agglomération de Châlons-en-Champagne et de son SCoT.

Toutefois, le SCoT hors agglomération, bien que plus dépendant du secteur public, devrait être moins touché que l'agglomération. En effet, les camps de Mourmelon et Suippes qui y concentrent la grande majorité des emplois publics se sont vus confortés par la réforme de la carte militaire.

Partie 1

Les agents de l'Etat

Le domaine d'emploi de la fonction publique d'Etat « éducation, jeunesse et sport » est le plus important de l'agglomération et du SCoT châlonnais.

Les domaines considérés ici ne correspondent ni aux dénominations ni aux périmètres de mission des ministères actuels. Il s'agit plutôt d'un regroupement en grands domaines d'activité, ce qui permet de pallier les différents changements de noms ou de compétences intervenus depuis 1992.

Effectifs des agents territoriaux par type d'organisme en 2006 et évolutions depuis 1992

Ministère	Effectifs 2006 en nombre d'agents				Evolution 1992-2002						Evolution 2002-2006					
					en nombre d'agents			en %			en nombre d'agents			en %		
	CAC	SCoT	SCoT hors CAC	France	CAC	SCoT	France	CAC	SCoT	France	CAC	SCoT	France	CAC	SCoT	France
Education, Recherche, Jeunesse Sports	1 866	2 123	257	1 116 754	150	151	104 045	7%	7%	10%	-285	-291	-62 728	-13%	-12%	-5%
Economie, Finances, Industrie, (dont la Poste)	695	714	20	179 120	-80	-66	-6 902	-10%	-8%	-3%	-23	-25	-12 176	-3%	-3%	-6%
Intérieur Outre-mer	429	429	0	180 613	142	142	24 082	40%	40%	15%	-67	-67	-2 460	-14%	-14%	-1%
Equipement Transports, Ecologie Environnement Tourisme	621	628	7	107 746	221	193	-7 135	47%	38%	-6%	-73	-72	-3 512	-11%	-10%	-3%
Justice	264	264	0	71 497	35	35	11 150	18%	18%	20%	34	34	3 637	15%	15%	5%
Agriculture	225	298	74	33 058	108	100	5 357	68%	40%	16%	-42	-50	-5 035	-16%	-14%	-13%
Santé, Action sociale, Emploi-travail	271	271	0	26 456	32	32	3 077	13%	13%	13%	-2	-2	-406	-1%	-1%	-2%
Autres Ministères	154	154	0	26 550	-41	-68	-15 103	-38%	-84%	-40%	87	87	4 265	129%	129%	19%
Défense (uniquement personnel civil)	286	1 004	719	85 263	/	/	-5 846	/	/	-6%	-27	-16	-8 158	-9%	-2%	-9%
Total	4 809	5 885		1 829 063	566	518	112 725	13%	11%	6%	-397	-400	-84 567	-8%	-6%	-4%

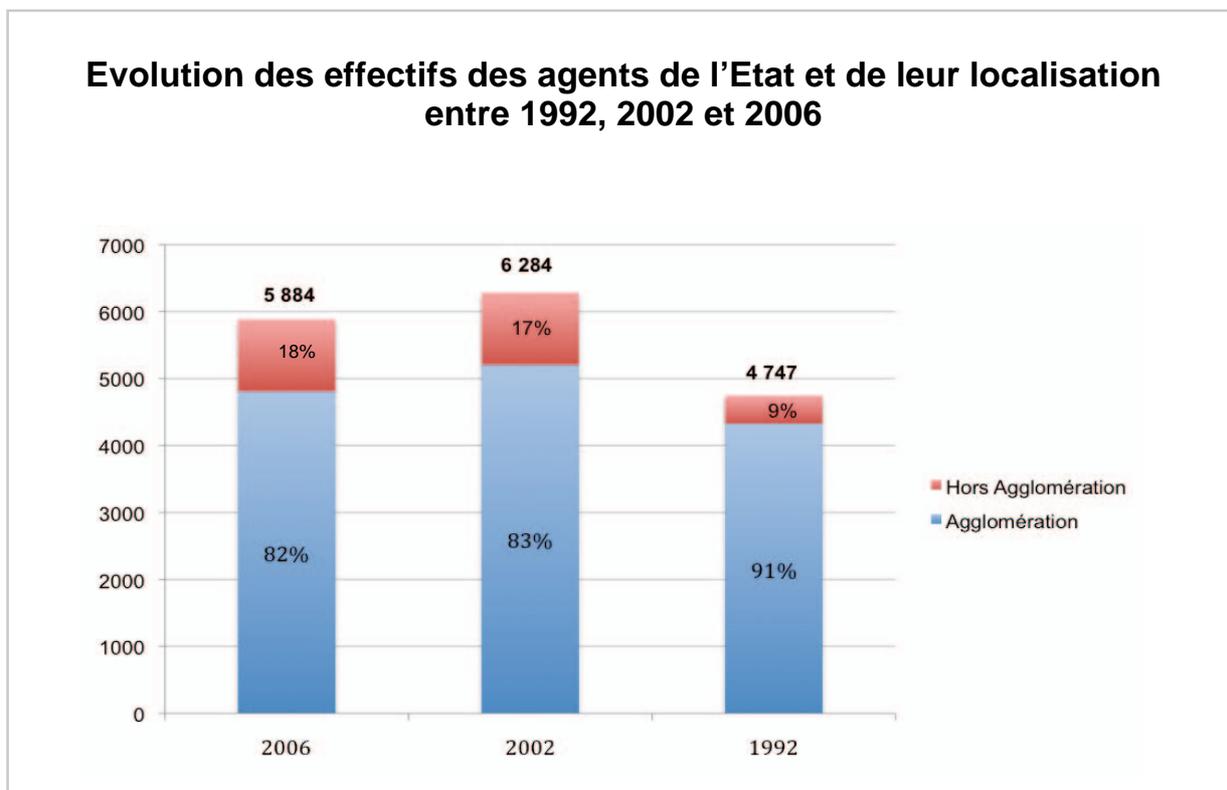
1. Le domaine d'emploi « Défense » n'existant que depuis 2002, les évolutions 1992-2002 ne prennent pas en compte ses effectifs
2. Les évolutions des effectifs à l'échelle du SCoT hors agglomération, qui ne concernent que de très faibles stocks, ne sont pas calculées.

Source : INSEE, recensement des agents de l'Etat, 2006

En 2006, le SCoT de Châlons-en-Champagne compte 5 885 emplois de la fonction publique d'Etat dont 8 sur 10 sont situés dans l'agglomération. En 2002, cette proportion est la même, alors que le nombre d'emplois publics d'Etat dans le SCoT est légèrement plus élevé. En 1992, 9 emplois des services de l'Etat sur 10 sont situés

dans l'agglomération, mais la part des emplois dans l'agglomération est plus élevée car à cette date, le personnel militaire civil, en grande partie situé hors de l'agglomération, n'est pas comptabilisé.

Le profil du SCoT est donc très fortement influencé par celui de l'agglomération. C'est pourquoi, l'analyse prendra en compte l'échelle de la partie hors agglomération du SCoT, quand les effectifs seront suffisamment importants pour le permettre.

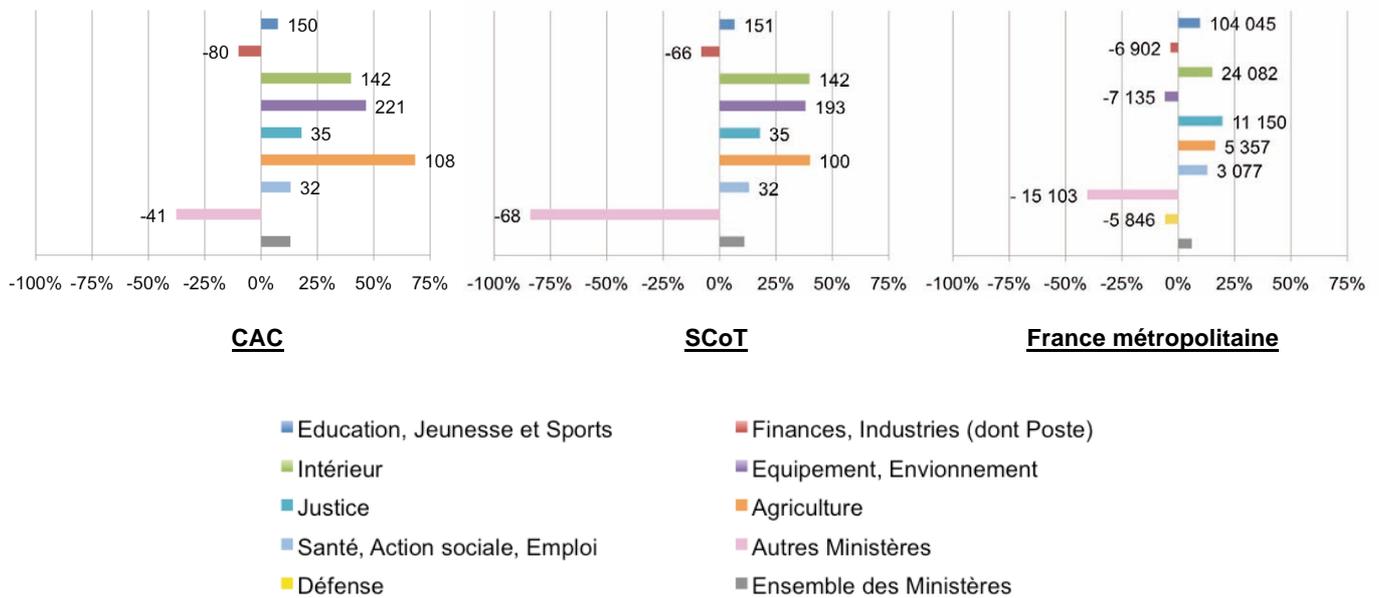


Source : Recensement des agents de l'Etat, INSEE, 1992, 2002 et 2006

La plus grande partie des domaines d'emploi sont exclusivement (ou presque) situés dans l'agglomération. Seuls les domaines de « l'éducation, la jeunesse et les sports », de l'agriculture et de la Défense ont une partie de leurs effectifs localisés dans le reste du SCoT (en 2006, respectivement 12, 25 et 72%). Entre 1992 et 2006, cette proportion reste stable pour « l'éducation, la jeunesse et les sports », diminue de 11% pour l'agriculture et augmente de 3% pour la Défense (cette augmentation étant exclusivement située entre 2002 et 2006).

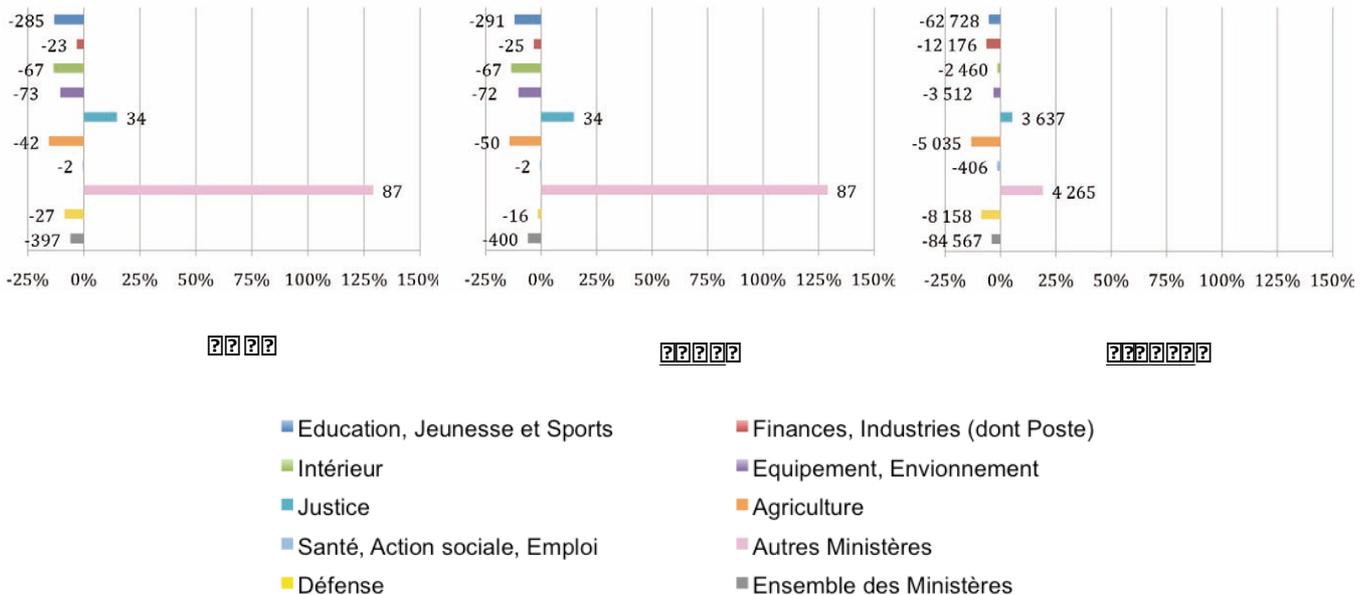
A cette hausse succède entre 2002 et 2006 une baisse de -8% pour l'agglomération, -6% pour le SCoT et -4% pour la France. Tous les domaines d'emploi voient leur effectif diminuer excepté celui de la « justice » et celui des « autres ministères ».

Evolution du nombre d'agents de l'Etat par domaine d'emploi entre 1992 et 2002



Les effectifs du Ministère de la Défense ne sont pas disponibles au niveau local (CAC et SCoT) pour l'année 1992. De plus, seul le personnel civil de la Défense est dénombré.

Evolution des effectifs des agents de l'Etat par domaine d'emploi entre 2002 et 2006



Observatoire de l'Economie du Pays de Châlons-en-Champagne

En ce qui concerne les évolutions par domaine d'emploi on peut observer que :

- Entre 1992 et 2002, « **l'éducation, la jeunesse et les sports** » voit ses effectifs rester stable dans le SCoT hors agglomération et augmenter de 150 agents dans l'agglomération soit une hausse de 7%, légèrement inférieure à celle constatée en France métropolitaine. Entre 2002 et 2006, « l'éducation, la jeunesse et les sports » reste stable dans la partie hors agglomération du SCoT et connaît dans l'agglomération une baisse de ses effectifs d'environ 300 agents, 2 fois supérieure à la hausse intervenue entre 1992 et 2002. Ces 300 agents perdus représentent une baisse de 13%, très supérieure à celle de 5% qu'a connu la France pendant la même période. Cette baisse des effectifs des agents de « l'éducation, la jeunesse et les sports » est à corrélérer à la fois avec la perte de 14,4% des élèves entre 2003 et 2007 et avec le transfert d'une partie du personnel de l'Education Nationale vers les collectivités locales.
- Les effectifs du domaine d'emploi « **finances et industrie (dont Poste)** » sont essentiellement situés dans l'agglomération (seuls 3% en 2006 et 2002 et 1% en 1992 sont localisés dans le reste du SCoT). Entre 1992 et 2002, il est l'un des seuls domaines d'emplois à voir ses effectifs diminuer avec une baisse de 10%, nettement supérieure à celle observée en France métropolitaine pendant la même période (-3%). Entre 2002 et 2006, la situation s'inverse, les effectifs au niveau de l'agglomération baissant toujours mais de façon moins importante (-3%) tandis que la baisse à l'échelle française est plus deux fois plus forte qu'entre 1992 et 2002 avec -6%.
- Les effectifs du domaine « **intérieur** » sont tous situés dans l'agglomération. En effet, ils sont constitués des services des préfectures départementale et régionale (installées à Châlons même) et des services de police dont la zone de compétence se limite à l'agglomération. Entre 1992 et 2002, les effectifs de « l'intérieur » connaissent une croissance de 40% beaucoup plus importante qu'à l'échelle nationale (15%). Entre 2002 et 2006, la tendance s'inverse, les effectifs connaissant alors une baisse de 14% dans l'agglomération alors qu'ils sont presque stables en France.
- Les effectifs du domaine « **équipement, transports, environnement** » augmentent de 47% au niveau local entre 1992 et 2002 tandis qu'ils décroissent de 6% à l'échelle nationale durant la même période. Entre 2002 et 2006, comme la plupart des autres domaines, il voit ses effectifs baisser de 11% dans l'agglomération et de 3% en France, une partie de cette baisse pouvant être imputée au transfert d'une partie des agents de l'équipement vers le département.
- Entre 1992 et 2002, les effectifs du domaine d'emploi « **justice** », entièrement situés dans l'agglomération, connaissent une hausse de 18% au niveau local et de 20% au niveau national. Cette hausse se poursuit entre 2002 et 2006, plus rapidement dans l'agglomération châlonnaise (+15%) qu'en France (+5%).
- En ce qui concerne le domaine « **agriculture** », son évolution est variable selon que les effectifs se situent dans ou hors de l'agglomération. Ainsi la partie hors agglomération du SCoT connaît une baisse continue de 1992 à 2006 (-9% entre 1992 et 2002, -10% entre 2002 et 2006) tandis que dans l'agglomération, les effectifs

de ce domaine d'emploi connaissent une hausse très forte de 68% entre 1992 et 2002 suivi d'une baisse de 16% entre 2002 et 2006. Au niveau national les effectifs augmentent de 16% entre 1992 et 2002 pour ensuite diminuer de 13% entre 2002 et 2006. Au niveau du SCoT, il y a donc un recentrage des effectifs dans l'agglomération.

- Les effectifs du domaine d'emploi « **santé, action sociale** » sont tous situés dans l'agglomération. Entre 1992 et 2002, ils connaissent une hausse de 13% tant au niveau local que national puis, entre 2002 et 2006 ils restent quasiment stables aux deux échelles.
- Le nombre d'agents du domaine « **autres ministères** », en majorité localisés dans l'agglomération de Châlons-en-Champagne, diminue de 38% entre 1992 et 2002 dans l'agglomération, baisse quasi similaire à celle observée en France. De 2002 à 2006, l'effectif augmente de 129% dans l'agglomération et de 19% en France métropolitaine. Il faut toutefois fortement relativiser ces évolutions en raison de la faiblesse des stocks concernés.
- Les effectifs du domaine d'emploi « **défense** », qui correspondent au personnel civil du ministère de la Défense, sont en grande partie situés hors de l'agglomération, dans les camps de Mourmelon et Suippes (72% en 2006, 69% en 2002)⁴. Entre 2002 et 2006, ils augmentent légèrement hors de l'agglomération (+2%), tandis qu'ils diminuent dans l'agglomération (-9%).

Une prépondérance des catégories A et C dans l'agglomération et le SCoT de Châlons-en-Champagne

NOTE METHODOLOGIQUE

Le personnel de la fonction publique est réparti en trois niveaux hiérarchiques appelés catégories :

- La catégorie A correspond au personnel d'encadrement, de conception et de direction ainsi qu'aux enseignants.
- La catégorie B correspond au personnel qui assure des fonctions d'application et de rédaction.
- La catégorie C concerne le personnel d'exécution.

En 2006, dans l'agglomération et en France, la catégorie A est la plus représentée parmi les agents de l'Etat. En effet, 38% des agents de l'Etat localisés dans l'agglomération sont de catégorie A et 54% en France. Dans le cas de la France, cette proportion est due à la prédominance des enseignants classés en catégorie A. En ce qui concerne l'agglomération, le chiffre, bien que moins important qu'au niveau national reste tout de même très élevé en raison de la concentration à Châlons des directions départementales ou régionales des services de l'Etat qui vont de fait compter plus de

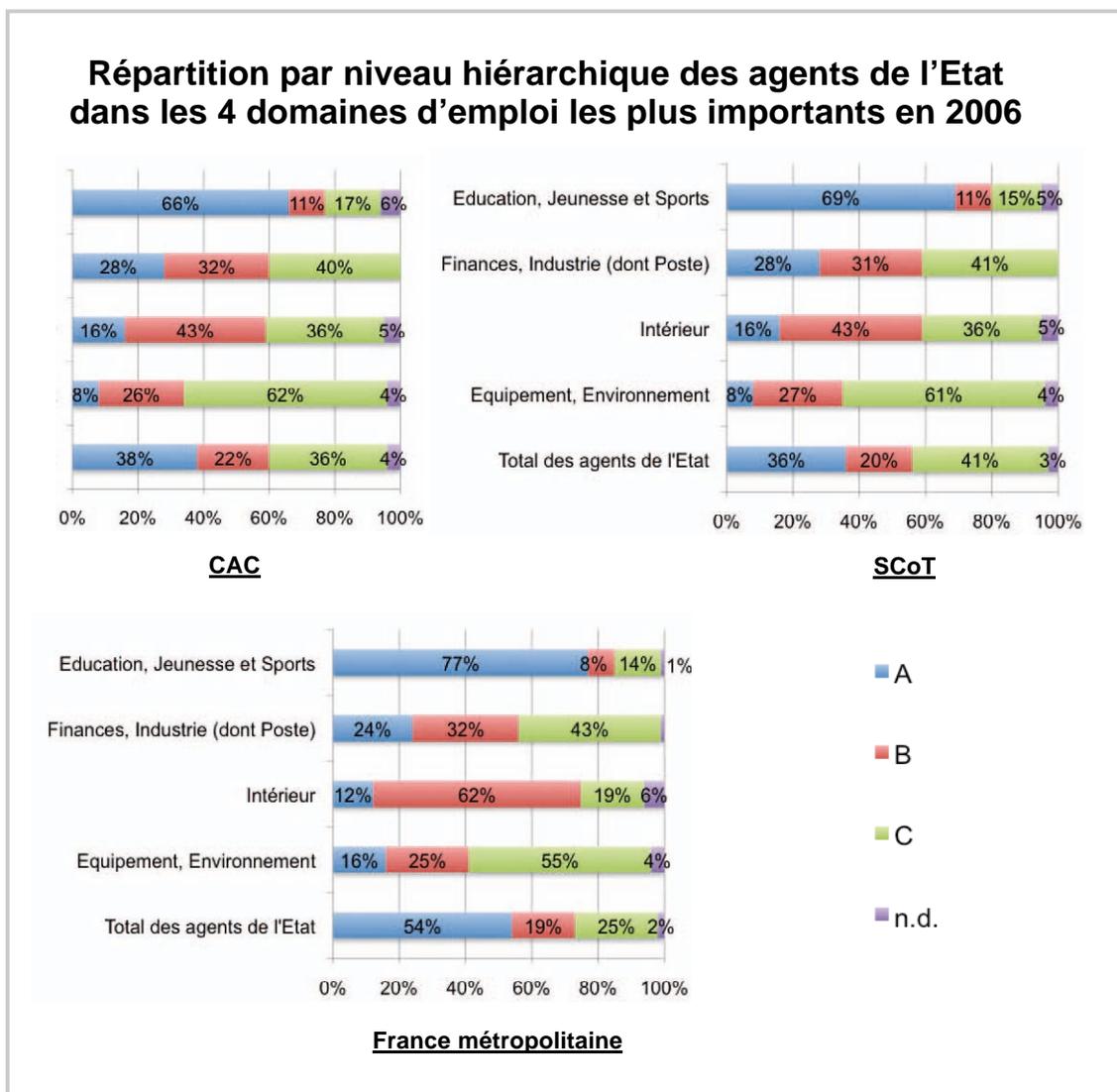
⁴ Le domaine d'emploi « défense », n'existe pas encore en 1992.

En ce qui concerne le SCoT hors agglomération, la situation est bien différente. En effet, à l'inverse de l'agglomération et de la France, le nombre d'agents de catégorie A et B tend à diminuer entre 1992 et 2006 (-6% et -34%) pendant que la part des catégories C augmente très vite (+40%) entre 1992 et 2002 et reste stable par la suite. Ces évolutions sont à relier à la prise en compte en 2002 du personnel civil de la Défense, principalement de catégorie C, et qui représente environ 70% des agents de l'Etat du SCoT hors agglomération.

Si l'on considère les quatre plus grands domaines d'emploi des services de l'Etat, à savoir, « l'éducation, la jeunesse et les sports », « les finances et l'industrie (dont Poste) », « l'intérieur », « l'équipement et l'environnement », on peut distinguer des différences dans la répartition des catégories :

- « **L'éducation, la jeunesse et les sports** » est majoritairement constituée d'agents de catégorie A (66% pour l'agglomération, 69% pour le SCoT et 77% pour la France). En effet, les agents de ce domaine d'activité sont essentiellement des enseignants (catégorie A) et d'autant plus depuis le transfert des personnels TOS (Techniciens, Ouvriers et de Service) aux collectivités locales. Depuis 1992, la part des catégorie A augmente fortement (+22% dans l'agglomération, 26% dans le SCoT, +27% en France) et ce au détriment des catégories B et C.
- « **Les finances et l'industrie** » sont composées principalement d'agents de catégorie C (entre 40 et 43% selon l'échelle). On trouve ensuite environ un tiers de catégorie B et 28% de catégorie A. Par rapport à 1992, la part des agents de catégorie A et B est en augmentation (respectivement +8% dans l'agglomération et +5% en France pour la catégorie A et +4% dans l'agglomération et 7% en France pour la catégorie B).
- Le domaine de « **l'intérieur** » se distingue avec un taux d'encadrement relativement faible (16% au niveau local, 12% au niveau national). En ce qui concerne les autres catégories et par rapport à la France, on remarque au niveau local une présence moins marquée des agents de catégorie B (43% contre 62% au niveau national) au profit des agents de catégorie C (36% contre 19% pour la France métropolitaine). Depuis 1992, le nombre d'agents de catégorie C a diminué de façon très importante (-35% pour l'agglomération, -60% pour la France) au profit essentiellement des agents de catégorie B (+26% pour l'agglomération, +47% pour la France) et plus marginalement des agents de catégorie A (+5% dans l'agglomération, +7% en France). Ces évolutions très importantes sont dues au passage des gardiens de la paix de la catégorie C vers la catégorie B et des lieutenants de police de la catégorie B vers la catégorie A en 2004.
- « **L'équipement, les transports, l'environnement** » présente au niveau local un niveau d'encadrement extrêmement bas (8% contre 16% au niveau national) et une part très importante de catégories C (62% contre 55% en France). Depuis 1992 et à l'échelle de l'agglomération comme de la France, la part des agents de catégorie B de « l'équipement, les transports et l'environnement » augmente légèrement (+5% dans l'agglomération et en France) tandis que la part des

agents de catégorie C diminue, plus rapidement en France (-9%) que dans l'agglomération châlonnaise (-4%). En ce qui concerne les agents de catégorie A, ils diminuent légèrement dans l'agglomération (-3%) et augmentent faiblement en France (+1%).



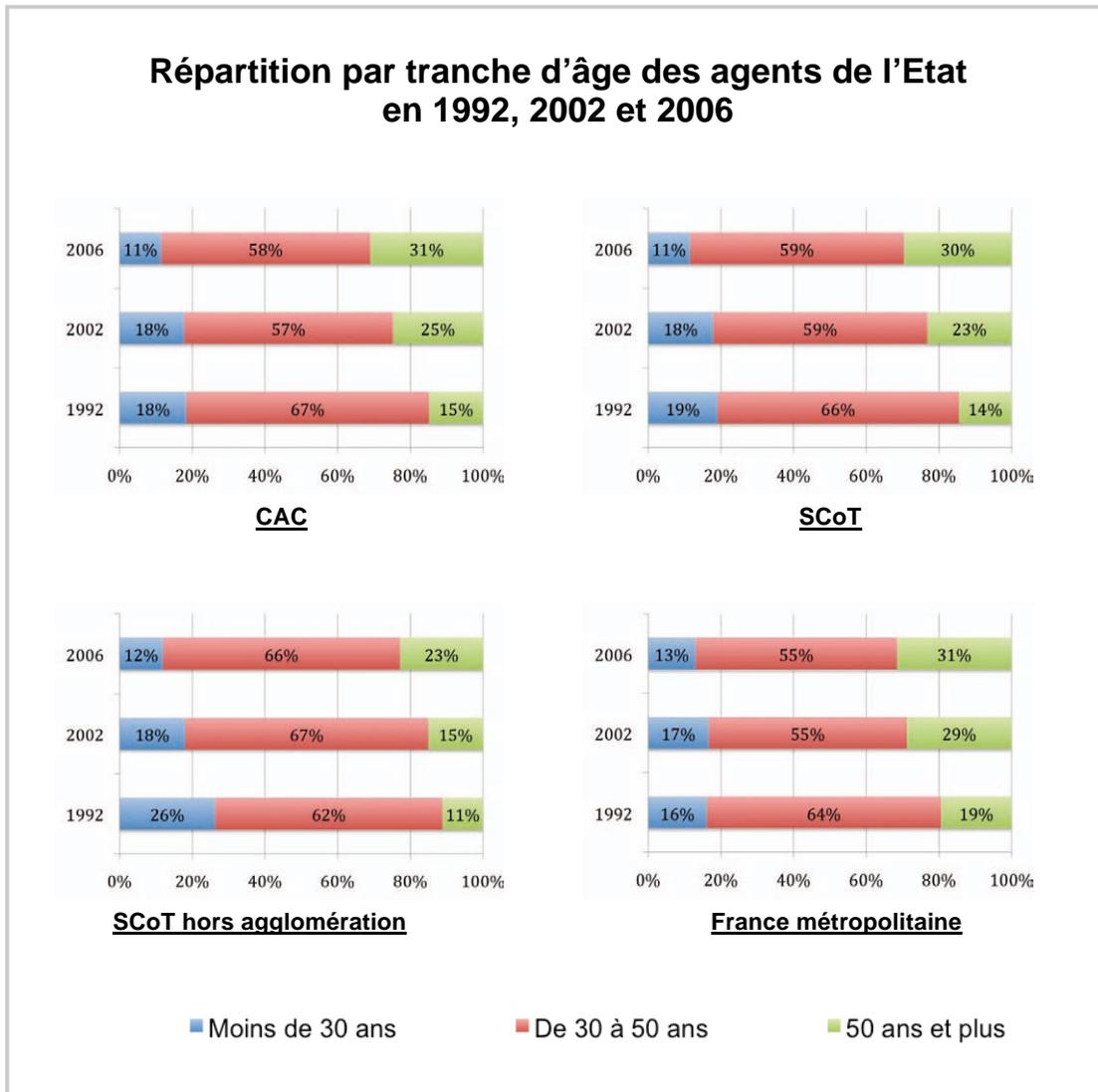
Source : Observatoire de l'emploi public, AUCD, novembre 2009

Un vieillissement continu de la structure par âge des agents de l'Etat

A toutes les échelles, l'observation de la tranche d'âge des agents de l'Etat, indique un vieillissement des agents avec en 2006 près d'un tiers d'entre eux âgés de 50 ans ou plus et donc susceptibles de partir à la retraite dans les 10 ou 15 ans à venir. Par rapport à 1992, le vieillissement des agents de l'Etat est légèrement plus rapide dans l'agglomération (+16% d'agents dans la tranche d'âge 50 ans et plus) que dans la partie hors agglomération du SCoT (+12%) ou en France (+12% également).

En 1992 et 2002, la part des moins de 30 ans est légèrement plus élevée au niveau local qu'au niveau national pour les années 1992 et 2002 (18% pour l'agglomération, 26% pour le SCoT hors agglomération et 16% pour la France en 1992, 18% pour l'agglomération et le SCoT hors agglomération et 17% pour la France en 2002). En 2006, la situation s'inverse et la part des moins de 30 ans devient légèrement plus faible dans l'agglomération et le SCoT hors agglomération qu'en France (11% et 12% contre 13%).

Cela pourrait indiquer un manque d'attractivité de Châlons-en-Champagne auprès des jeunes en termes de mutation.



Observatoire de l'Économie du Pays de Châlons-en-Champagne

Si l'on considère la distribution des agents de l'Etat par tranche d'âge dans les quatre plus grands domaines d'emploi en 2006, on observe que :

- Le domaine d'emploi « **éducation, jeunesse et sports** » est légèrement plus jeune que les trois autres grands domaines d'emploi avec 13% de moins de 30 ans dans l'agglomération contre 11% pour l'ensemble de la fonction publique

Les femmes restent majoritaires dans les services de l'Etat à toutes les échelles, même si l'écart hommes/femmes tend à s'estomper au niveau châlonnais

Pour les années 1992, 2002 et 2006, les femmes sont majoritaires dans la fonction publique d'Etat (hors personnel militaire de la Défense) dans l'agglomération châlonnaise et en France. En 2006, elles représentent 55% des agents de l'Etat dans l'agglomération, 57% en France. Toutefois, si l'on considère la partie hors agglomération du SCoT, les femmes, majoritaires en 1992 (59%), deviennent minoritaires en 2002 et 2006 (40 et 39%). Cela s'explique par la prise en compte dans les chiffres de 2002, du personnel civil de la Défense, masculin à près de 70% et qui représente 67% des agents de l'Etat hors SCoT.

Depuis 1992, alors que l'écart entre la proportion d'hommes et de femmes tend à s'accroître au niveau national (10% d'écart en 1992, 12% en 2002 et 16% en 2006), il diminue au niveau de l'agglomération qui voit ainsi cet écart passer de 18% en 1992 à 10% en 2002 et 2006).

Dans le secteur privé, la situation est inversée et les hommes sont majoritaires. Ils représentent 54% des emplois de l'agglomération et 65% de ceux du SCoT hors agglomération en 2006.

Effectifs des agents de l'Etat répartis par sexe en 2006

Sexe	Effectifs de la CAC en %			Effectifs du SCoT en %			Effectifs du SCoT hors CAC en %			Effectifs de la France métropolitaine en %		
	2006	2002	1992	2006	2002	1992	2006	2002	1992	2006	2002	1992
Hommes	45%	45%	41%	48%	47%	41%	61%	60%	41%	43%	44%	45%
Femmes	55%	55%	59%	52%	53%	59%	39%	40%	59%	57%	56%	55%

Source : INSEE, recensement des agents de l'Etat, 1992, 2002 et 2006

Si l'on considère les quatre plus importants domaines d'emploi de la fonction publique d'Etat, on remarque une forte spécialisation selon le sexe et le domaine :

- Des domaines d'emploi plutôt féminins

Le domaine d'emploi « **éducation, jeunesse et sports** » ne compte que 38% d'hommes dans l'agglomération (et 36% dans le SCoT), les métiers de l'enseignement étant traditionnellement plus féminisés. De même le domaine d'emploi « **finances et industrie** » ne compte que 40% d'hommes ce qui peut s'expliquer par les activités essentiellement administratives de ce domaine d'activité, les femmes étant traditionnellement prédominantes dans ce type d'emploi⁵. Dans ces deux domaines, les proportions au niveau local sont similaires à celles observées au niveau national.

⁵ Source : Observatoire de l'Emploi Public, Rapport 2004-2005

- Des domaines d'emploi plutôt masculins

Dans les domaines de « **l'intérieur** » et de « **l'équipement, des transports, et de l'environnement** », les hommes sont plus nombreux et ce à toutes les échelles. En ce qui concerne le ministère de l'Intérieur, 53% des agents sont des hommes dans l'agglomération et le SCoT contre 67% au niveau national. La masculinisation de ce ministère s'explique par la prédominance des métiers de la police principalement occupés par les hommes. La moindre différence entre les proportions d'hommes et de femmes observées au niveau local par rapport au niveau national peut s'interpréter là aussi par le rôle de capitale régionale de Châlons qui implique la présence des services de la préfecture de la Marne et de Champagne-Ardenne où les agents sont plus souvent des femmes. Enfin, le domaine d'emploi « équipement, transports, environnement » compte environ 70% d'hommes et ce à toutes les échelles. En effet, les emplois techniques et ouvriers qui composent la majorité des emplois de ce ministère sont le plus souvent occupés par des hommes.

Effectifs des agents de l'Etat par sexe Pour les 4 plus grands domaines d'emploi en 2006

Ministères	Effectifs 2006 de la CAC en %		Effectifs 2006 du SCoT en %		Effectifs 2006 de la France en %	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Education, Jeunesse et Sports	38%	62%	36%	64%	35%	65%
Finances, Industrie (dont Poste)	40%	60%	40%	60%	40%	60%
Intérieur	53%	47%	53%	47%	67%	33%
Equipement, Environnement	70%	30%	70%	30%	71%	29%
Total des agents de l'Etat	45%	55%	48%	52%	43%	57%

Source : INSEE, recensement des agents de l'Etat, 1992, 2002 et 2006

Partie 2

Les collectivités territoriales

NOTE METHODOLOGIQUE

Le champ des agents des collectivités territoriale, tel qu'il est défini par l'INSEE, concerne les effectifs des collectivités locales et des organismes privés subventionnés majoritairement par des fonds publics locaux (associations foncières, culturelles, à vocation médico-sociale...)

Le département et la région sont les principaux employeurs des agents territoriaux de l'agglomération tandis que dans le SCoT, ce sont les communes et les intercommunalités

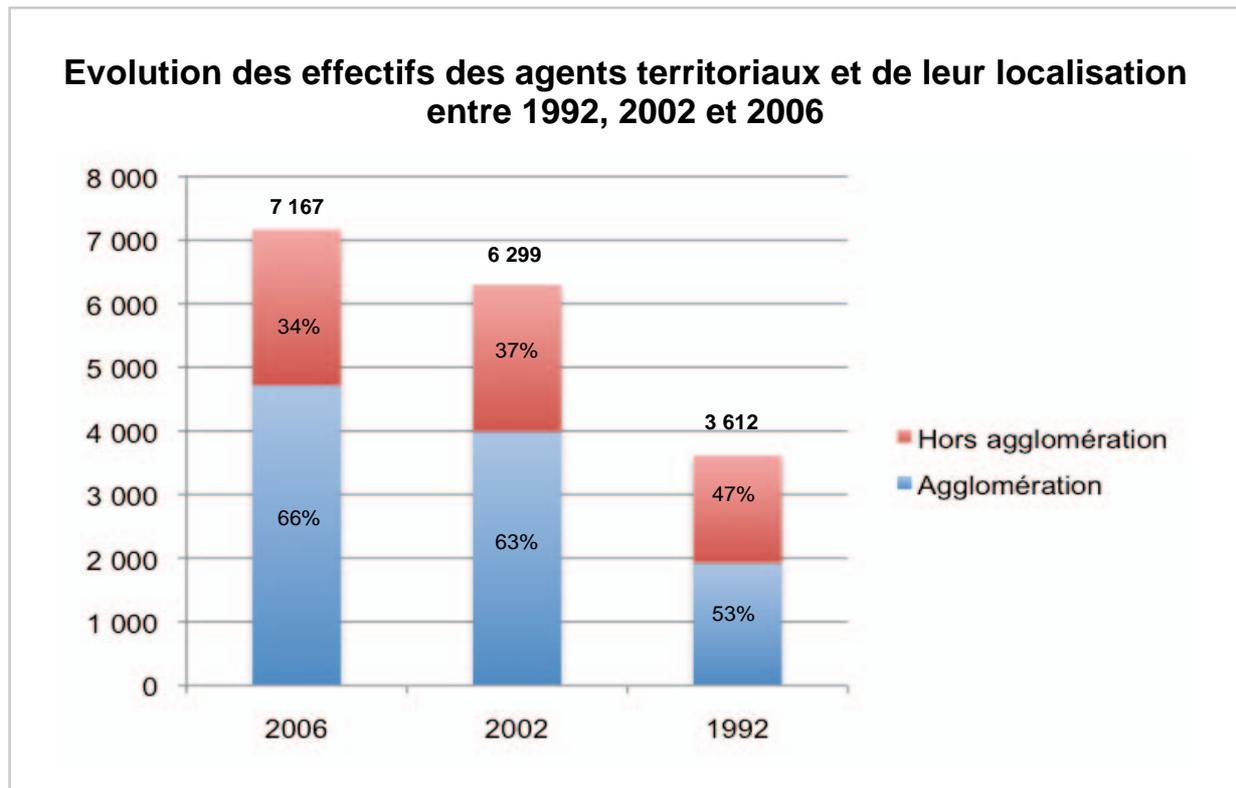
Effectifs des agents territoriaux par type d'organisme en 2006 et évolutions depuis 1992

Type de collectivité territoriale	Effectifs 2006 en nombre d'agents				Evolution 1992-2002						Evolution 2002-2006							
					en nombre d'agents			en %			en nombre d'agents				en %			
	CAC	SCOT	SCOT hors CAC	France	CAC	SCOT	SCOT hors CAC	CAC	SCOT	SCOT hors CAC	CAC	SCOT	SCOT hors CAC	France	CAC	SCOT	SCOT hors CAC	France
Organismes départementaux et régionaux	2 603	2 603	0	335 086	1 889	1 889	0	2099%	2099%	0%	624	624	0	47 262	24%	24%	0%	14%
Organismes communaux et intercommunaux	1 917	4 240	2 323	1 457 482	245	873	628	16%	28%	40%	140	267	127	93 818	7%	6%	6%	6%
Autres organismes	195	324	129	72 108	-72	-75	-3	-24%	-18%	-3%	-35	-23	12	4 349	-18%	-7%	10%	6%
Total	4 715	7 167	2 452	1 864 676	2 062	2 687	625	107%	74%	37%	729	868	139	145 429	15%	12%	6%	8%

Un changement intervenu dans la définition des catégories de collectivités territoriales rend impossible les calculs d'évolution des effectifs des agents territoriaux au niveau national durant la période 1992-2002.

Source : INSEE, Enquête sur le personnel des collectivités territoriales (COLTER), 1992, 2002 et 2006

En 2006, le SCoT de Châlons-en-Champagne compte 7 167 emplois de la fonction publique territoriale dont les deux tiers sont situés dans l'agglomération. En 2002 cette proportion est quasiment la même contrairement à 1992, où les collectivités territoriales sont mieux réparties dans l'espace du SCoT. Cette évolution est à relier au développement du conseil général et du conseil régional, dont les sièges sont situés à Châlons même.



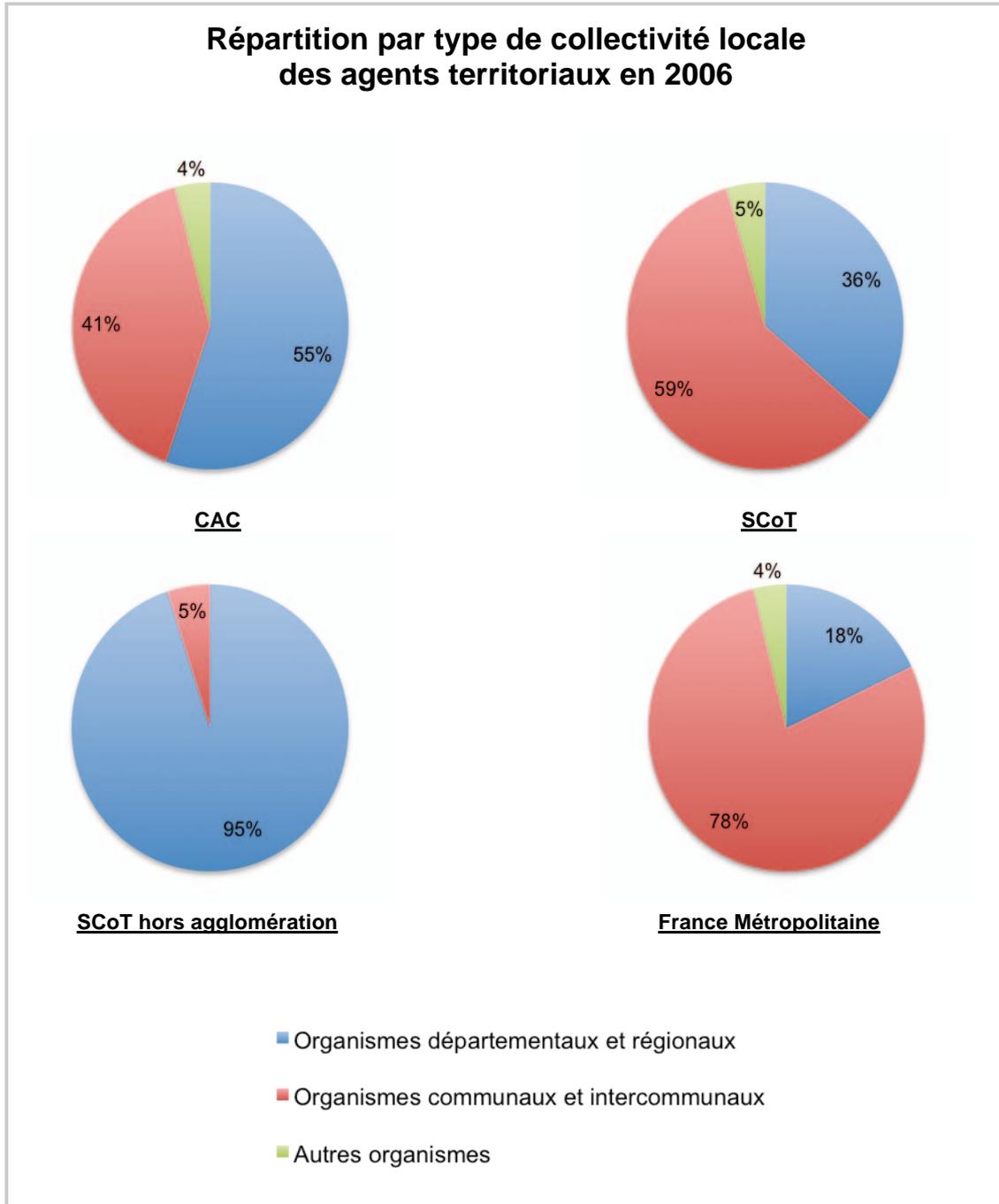
Source : INSEE, Enquête sur le personnel des collectivités territoriales (COLTER), 2006

En 2006, les organismes départementaux et régionaux représentent 18% des agents territoriaux de France et les communes et intercommunalités 78%. Cet écart est beaucoup moins important dans le SCoT de Châlons-en-Champagne (36% pour les organismes départementaux et régionaux, 59% pour les organismes communaux et intercommunaux). A l'échelle de l'agglomération, le rapport s'inverse même (41% pour les communes et intercommunalités, 55% pour les organismes départementaux et régionaux). Dans les zones hors agglomération du SCoT, on ne trouve quasiment que des organismes communaux et intercommunaux (95%).

Cette situation s'explique encore une fois par le rôle de capitale départementale et régionale de Châlons-en-Champagne où sont implantés le Conseil Régional de Champagne-Ardenne, le Conseil Général de la Marne, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne....

Entre 1992 et 2002, les effectifs des collectivités territoriales connaissent une forte progression portée par les organismes communaux et intercommunaux mais surtout par les organismes départementaux et régionaux. En effet durant ce laps de temps, les effectifs du département et de la région augmentent de 2099% à l'échelle de la CAC et du SCoT, tandis que les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) voient leurs effectifs augmenter de 16 et 28% pour la CAC et le SCoT. L'explosion du nombre d'agents des régions et départements entre 1992 et 2002 s'explique par le très fort développement des missions de ces organismes sur cette période.

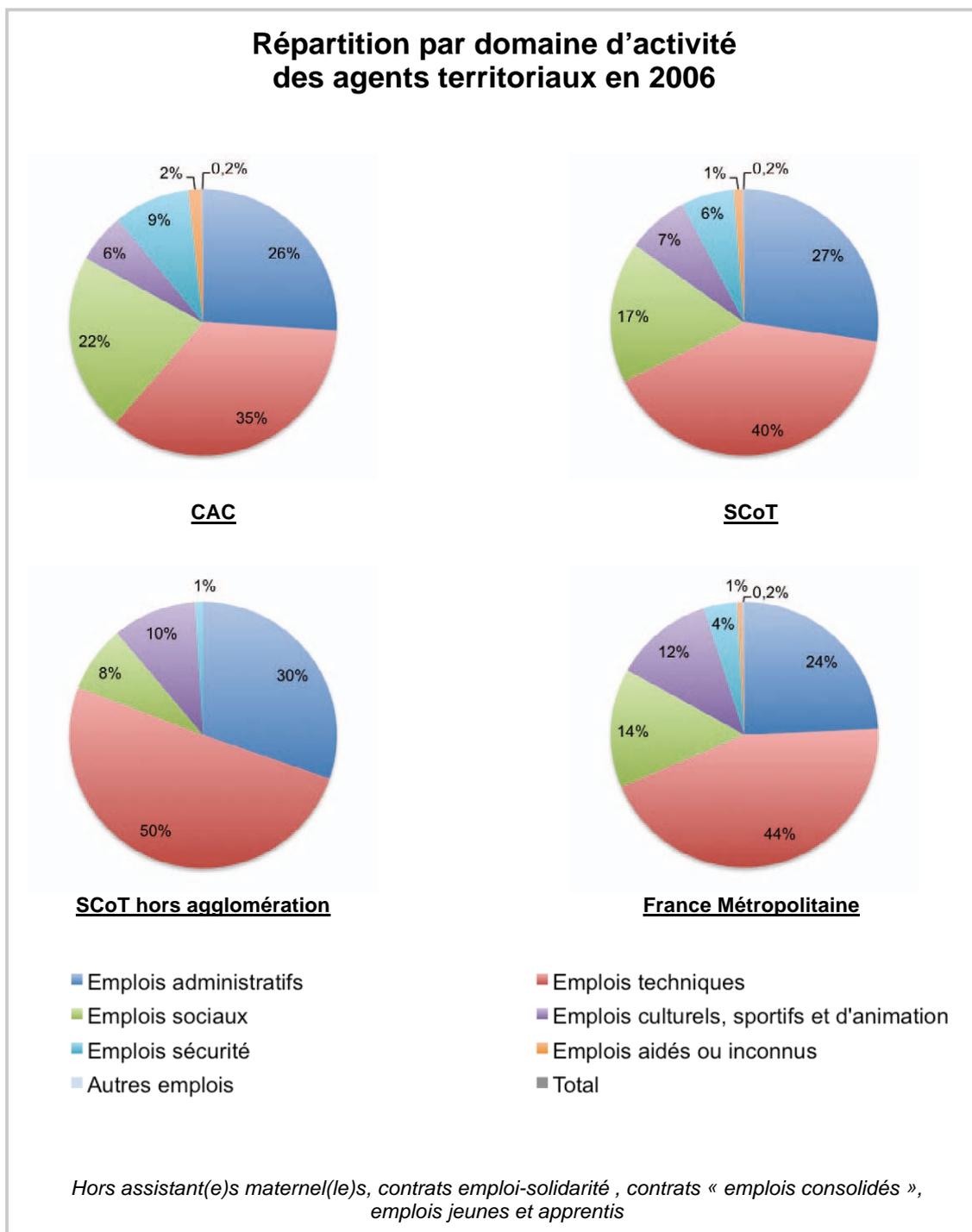
Entre 2002 et 2006, l'augmentation du nombre d'agents territoriaux se poursuit mais de façon moins rapide. Dans la CAC et le SCoT, les effectifs départementaux et régionaux augmentent de 24% soit 10% de plus qu'en France, tandis que les effectifs des organismes communaux et intercommunaux augmentent plus lentement (7% pour l'agglomération, 6% pour le SCoT et la France).



Source : INSEE, Enquête sur le personnel des collectivités territoriales (COLTER), 2006

Les emplois techniques et ouvriers sont le principal domaine d'emploi des collectivités territoriales suivis par les emplois administratifs

En 2006 et à toutes les échelles considérées, les emplois techniques sont les plus nombreux avec 35% des agents territoriaux employés dans ce domaine à l'échelle de l'agglomération de Châlons-en-Champagne, 50% pour le SCoT hors agglomération et 44% pour la France.



Source : INSEE, Enquête sur le personnel des collectivités territoriales (COLTER), 2006

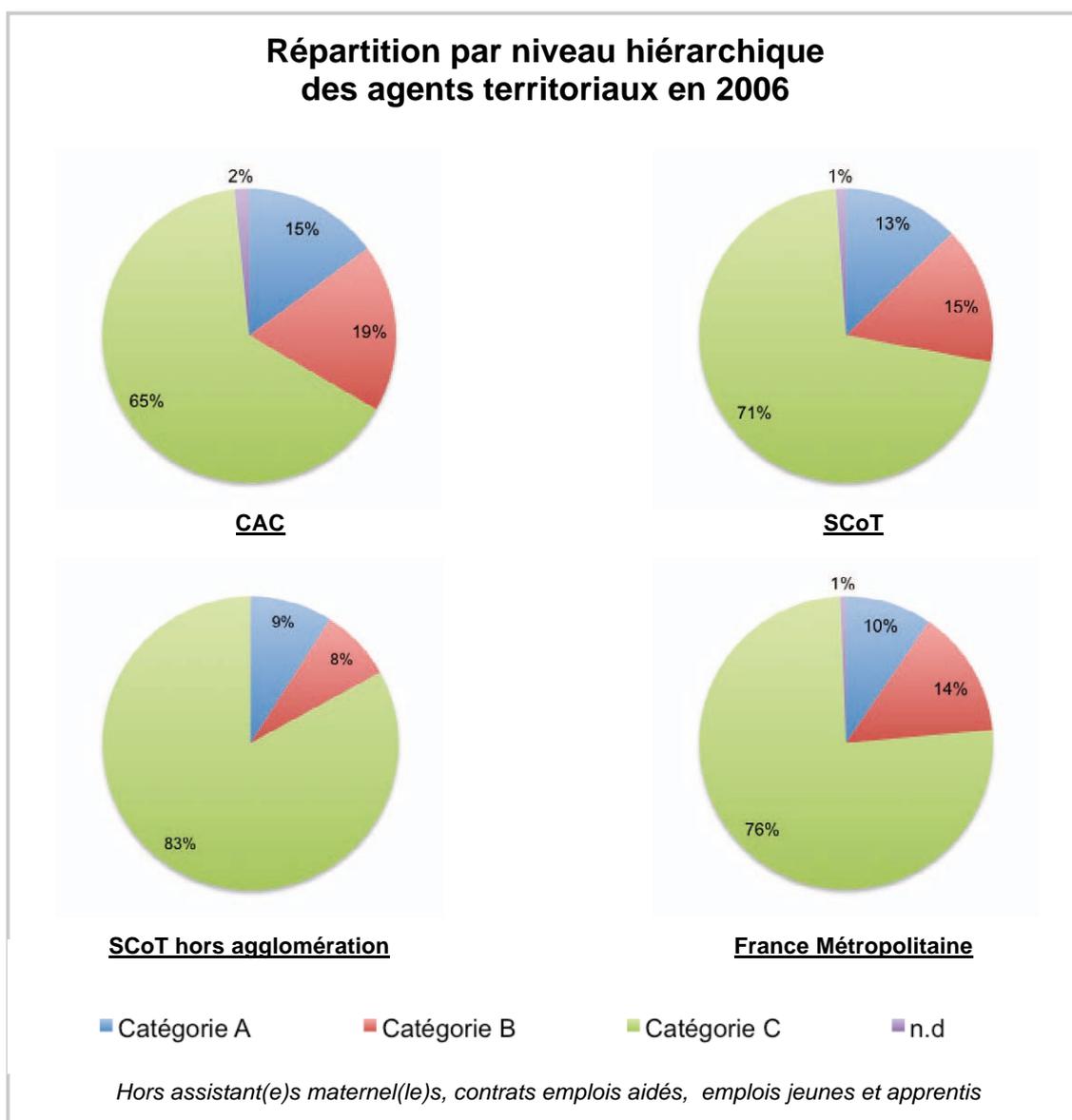
Ensuite, viennent les emplois administratifs qui représentent 26% des agents territoriaux de l'agglomération, 30% de ceux du SCoT hors agglomération et 24% des agents territoriaux français, puis les emplois sociaux (22% des emplois territoriaux de l'agglomération, 8% du SCoT hors agglomération et 14% pour la France). Cette plus forte proportion d'emplois administratifs et tout particulièrement dans l'agglomération s'explique par la présence des sièges de la région et du département d'où une fréquence accrue de ce type d'emploi.

Enfin, en troisième position on retrouve les emplois sociaux, plus fréquents dans l'agglomération (22%) que dans le SCoT hors agglomération (8%) ou en France (14%). Les emplois sociaux regroupent le personnel médical et para-médical des collectivités territoriales (médecin, infirmier, sage-femme, psychologue...) et le personnel en lien avec la petite enfance (puéricultrice, auxiliaire de puériculture, directeurs de crèches...). On peut supposer que ce chiffre est plus élevé dans l'agglomération notamment parce celle-ci concentre à la fois les services du département dont l'action sociale est une mission et les villes les plus importantes du territoire donc celles qui comprennent des zones urbaines sensibles, un parc locatif social important et donc le plus de publics bénéficiaires de ces services d'action sociale.

La grande majorité des agents territoriaux relèvent de la catégorie C

En 2006, les agents territoriaux de catégorie C sont très largement majoritaires (76% en France, 83% dans le SCoT hors agglomération et 65% en France). Plus on se rapproche de l'échelon local, plus la part des agents territoriaux de catégorie A et B augmente (respectivement 10 et 14% pour la France, 9 et 8% pour le SCoT hors agglomération et 15 et 19% pour l'agglomération).

De la même façon que précédemment, on peut imputer cet état de fait à la présence dans l'agglomération des plus grandes communes, de l'intercommunalité la plus importante, des administrations départementale et régionale dans lesquels on trouve plus de cadres.

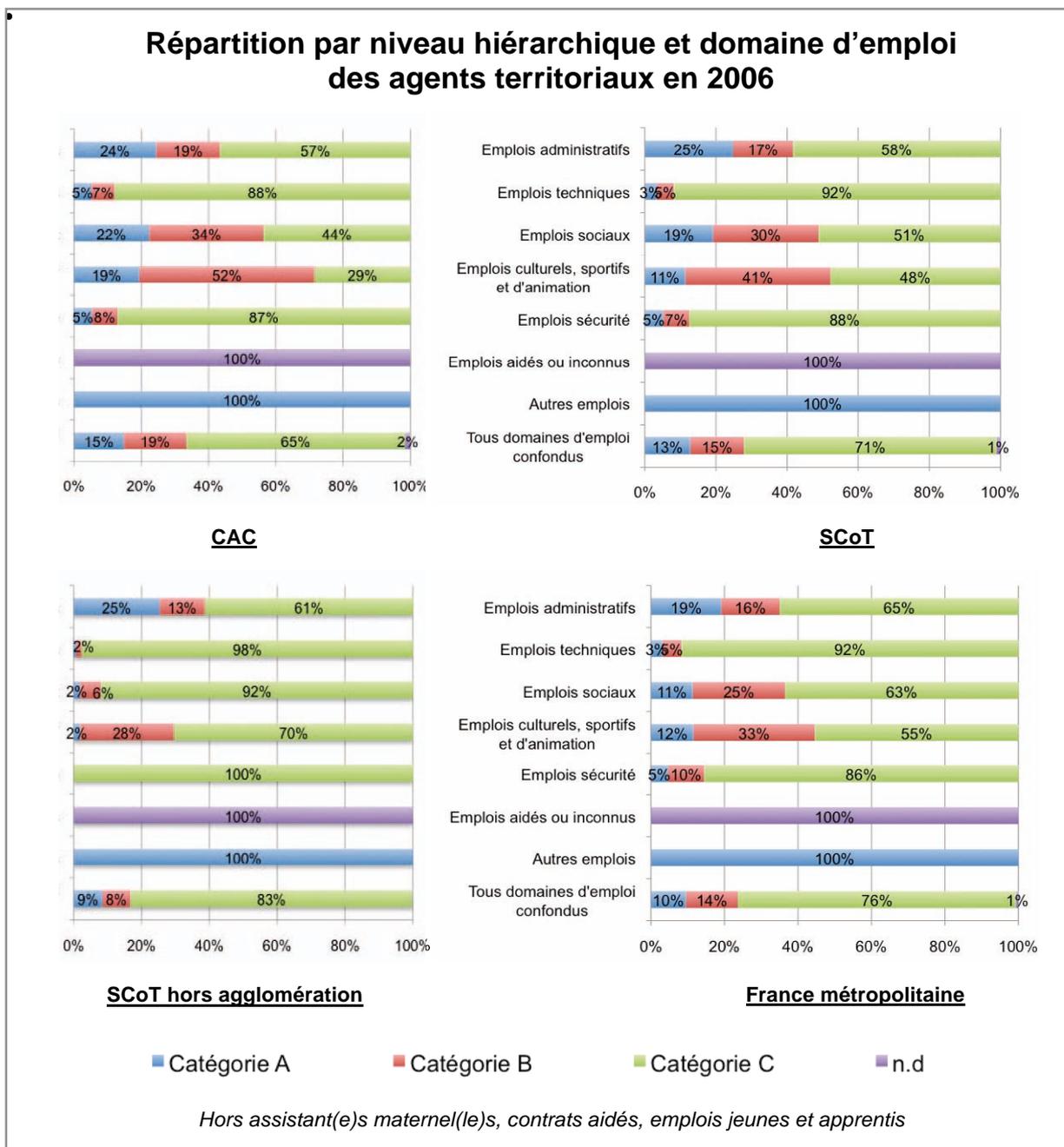


Source : INSEE, Enquête sur le personnel des collectivités territoriales (COLTER), 2006

Selon le domaine d'emploi, la répartition des effectifs par niveau hiérarchique est très variable :

- Les emplois administratifs sont dominés par les catégories C et ce à toutes les échelles (57% pour l'agglomération, 58% pour le SCoT, 61% pour le SCoT hors agglomération, 65% pour la France). Toutefois, la catégorie A reste très présente avec près d'un quart des emplois au niveau local et 19% au niveau national.
- Les emplois techniques sont dans leur grande majorité constitués d'emplois de catégorie C (88% pour la CAC, 92% pour le SCoT et la France, 98% pour le SCoT hors agglomération).
- Les catégories C représentent la plus grande partie des emplois sociaux avec une part plus importante pour la France (63%) que pour l'agglomération (44%), le SCoT (51%) et le SCoT hors agglomération (92%). Toutefois, et par rapport aux emplois techniques, on trouve une plus grande représentation des emplois

de catégorie A et B, particulièrement au niveau local (respectivement 22 et 34% pour l'agglomération, 19 et 30% pour le SCoT et 11 et 25% pour la France). Au niveau du SCoT hors agglomération, la part des catégories A et B est très faible (2 et 6%) vraisemblablement parce que les emplois d'encadrement dans ce domaine sont localisés dans les directions des services régionaux et départementaux ou dans les plus grandes communes.



Source : INSEE, Enquête sur le personnel des collectivités territoriales (COLTER), 2006

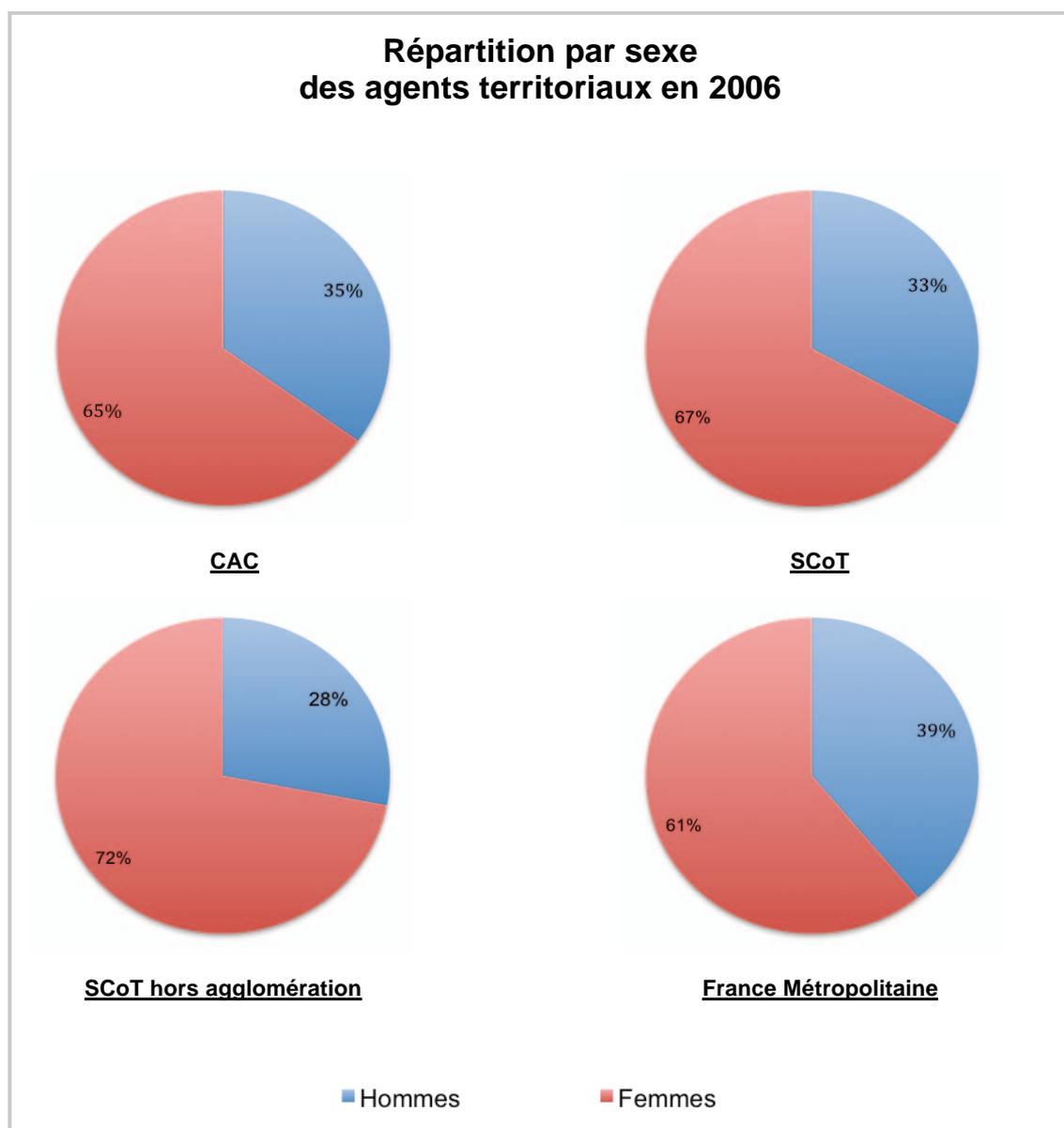
- Les emplois culturels, sportifs et d'animation ont une structuration par niveau hiérarchique différente selon l'échelle observée. A l'échelle de l'agglomération, les emplois de catégorie B sont majoritaires avec 52% des agents de ce

domaine alors qu'à l'échelle du SCoT, du SCoT hors agglomération et de la France, c'est la catégorie C qui domine (48, 70 et 55%).

- Enfin, les emplois relatifs à la sécurité sont en grande majorité des emplois de catégorie C (87% pour l'agglomération de Châlons-en-Champagne, 88% pour le SCoT, 100% pour le SCoT hors agglomération. et 86% pour la France).

Les agents territoriaux sont le plus souvent des femmes

La fonction publique territoriale est largement féminisée avec 65% de femmes agents territoriaux dans l'agglomération, 72% dans le SCoT hors agglomération et 61% en France.



Source : INSEE, Enquête sur le personnel des collectivités territoriales (COLTER), 2006

A la différence du mouvement constaté pour la fonction publique d'Etat depuis 1992, l'écart entre la part des hommes et celle des femmes dans les collectivités territoriales reste quasiment stable en France (22%) tandis qu'elle s'accroît au niveau local, essentiellement entre 1992 et 2002 (sauf pour le SCoT hors agglomération où l'augmentation se fait entre 2002 et 2006). En effet, en 1992, cet écart est de 20% pour l'agglomération et de 22% pour le SCoT hors agglomération, c'est à dire quasiment similaire à celui de la France. En 2002 il est de 30% pour la CAC contre 20% pour la France et le SCoT hors agglomération. Enfin, en 2006 l'écart reste stable pour l'agglomération avec 30% mais augmente très rapidement dans le SCoT hors agglomération (44%).

Partie 3

Les agents des

hôpitaux publics

Sur le territoire du SCoT, il n'y a que deux hôpitaux publics, tous deux situés à Châlons-en-Champagne. Dans cette partie, les échelles observées seront donc :

- Le Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne,
- L'Etablissement Public de Santé Départemental de la Marne (EPSDM, un hôpital psychiatrique),
- Le total de ces deux établissements qui représente l'ensemble des emplois publics générés par les hôpitaux publics dans le SCoT et l'agglomération de Châlons,
- La France métropolitaine.

NOTE METHODOLOGIQUE

Le champ des hôpitaux publics comprend tous les employés des établissements publics de santé y compris les médecins libéraux qui exercent une activité privée en parallèle.

Une légère diminution des effectifs des hôpitaux publics châlonnais depuis 2004 alors qu'au niveau national, ils augmentent légèrement.

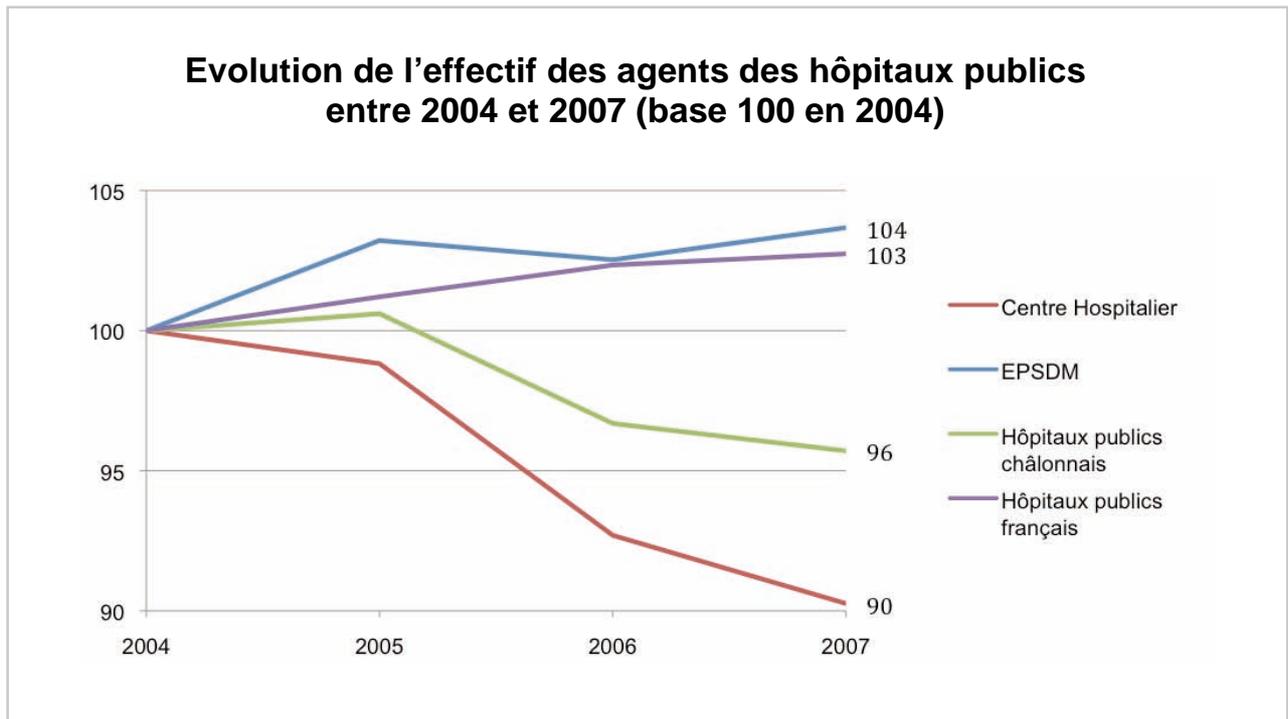
En 2007, les hôpitaux publics châlonnais comptent 2 051 emplois dont 1 149 pour le Centre Hospitalier (soit 56%) et 902 (soit 44%) pour l' Etablissement Public de Santé Départemental de la Marne (EPSDM).

Effectifs et évolutions des agents des hôpitaux publics entre 2004 et 2007

Echelle observée	Effectifs 2007 en nombre d'agents	Evolution 2004-2007	
		En nombre d'agents	En %
Centre Hospitalier	1 149	-124	-10%
Etablissement Public de Santé Départemental de la Marne	902	32	4%
Hôpitaux publics châlonnais	2 051	-92	-4%
Hôpitaux publics français	921 756	24 617	3%

Source : SAE données administratives, ministères chargés de la santé et des solidarités, DREES, 2004 à 2007

Entre 2004 et 2007, le nombre d'employés des hôpitaux publics de Châlons diminue d'environ 4% (soit 92 agents de moins). Cette baisse est le fait du Centre Hospitalier qui perd 124 agents, soit 10% de ses effectifs durant cette période. L'EPSDM voit, lui, augmenter son personnel de 4%, soit 32 employés. Sur cette période, l'EPSDM suit la tendance nationale en terme d'évolution des effectifs à la différence du Centre Hospitalier.

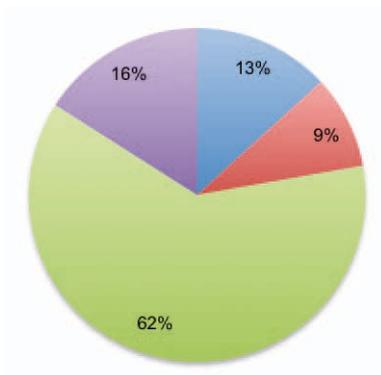


Source : SAE données administratives, ministères chargés de la santé et des solidarités, DREES 2004 à 2007

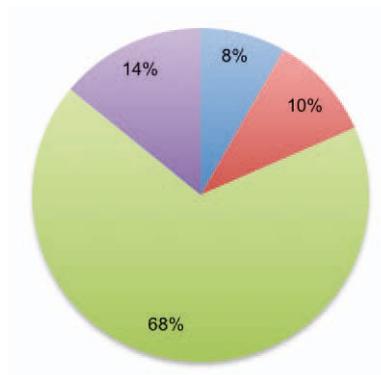
Les employés des hôpitaux publics sont le plus souvent des personnels de soins

Dans les deux établissements, le personnel de soins (à savoir les infirmier(e)s, aides soignant(e)s, psychologues, kinésithérapeutes...) est très largement majoritaire avec 62% du personnel pour le Centre Hospitalier et 68% pour l'EPSDM, des chiffres légèrement supérieurs à la moyenne française qui s'établit à 60%.

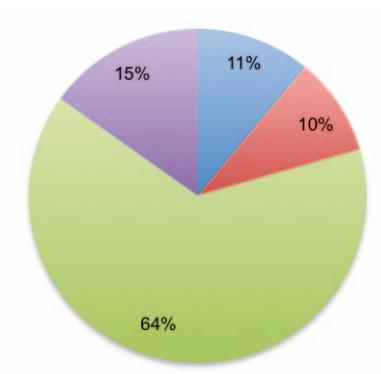
Répartition par type d'emploi des agents des hôpitaux publics en 2007



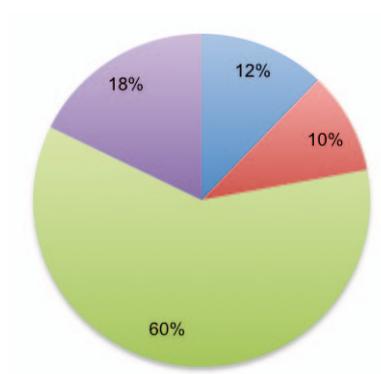
Centre Hospitalier de Châlons



Établissement Public de Santé Départemental de la Marne



Hôpitaux Publics Châlonnais



Hôpitaux Publics Français

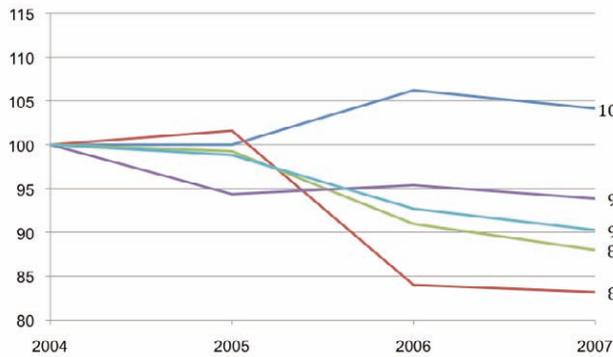
- Médecins et internes
- Personnel administratif
- Personnel de soins
- Personnel éducatif et technique, contrats aidés

Source : SAE données administratives, ministères chargés de la santé et des solidarités, DREES 2004 à 2007

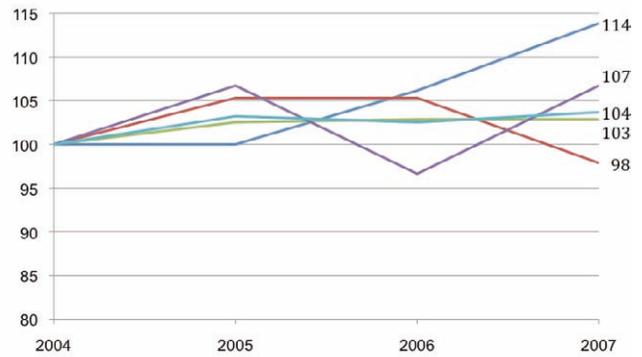
Les médecins et les internes des hôpitaux publics châlonnais augmentent tandis que le personnel administratif diminue.

Alors qu'à l'échelle des hôpitaux publics français, les effectifs augmentent légèrement pour toutes les catégories entre 2004 et 2007 (de +2% pour le personnel de soins à +6% pour les médecins et internes), les évolutions sont plus variables pour les hôpitaux publics châlonnais. En effet, le nombre de médecins et internes augmente dans les deux établissements (+4% pour le Centre Hospitalier et +14% pour l'EPSDM) et le personnel administratif diminue (-17% pour le Centre Hospitalier et -2% pour l'EPSDM).

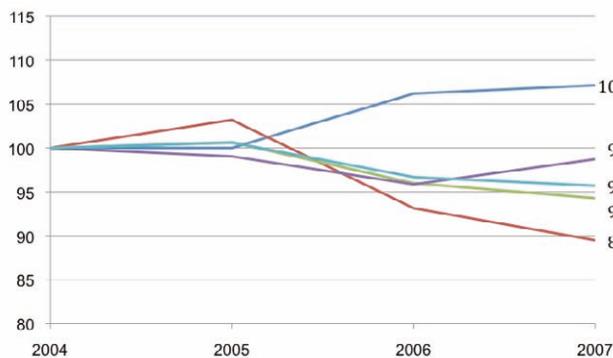
Evolution de l'effectif des agents des hôpitaux publics selon leur type d'emploi entre 2004 et 2007 (base 100 en 2004)



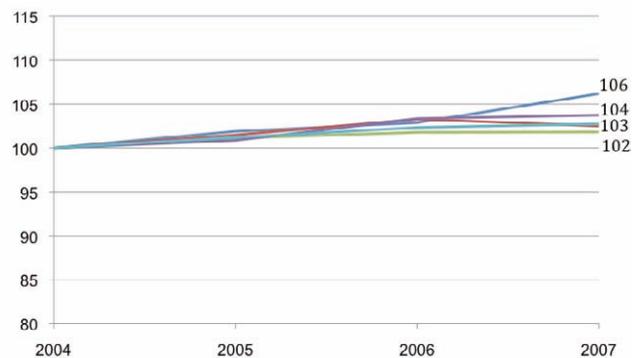
Centre Hospitalier de Châlons



Etablissement Public de Santé Départemental de la Marne



Hôpitaux publics châlonnais



Hôpitaux publics français

- Médecins et internes
- Personnel administratif
- Personnel de soins
- Personnel éducatif et technique, contrats aidés
- Total

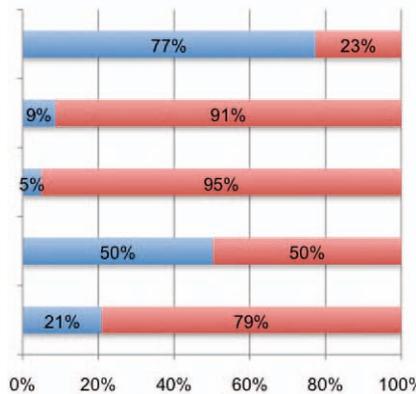
Source : SAE données administratives, ministères chargés de la santé et des solidarités, DREES 2004 à 2007

Le personnel de soins enregistre une baisse importante de 12% pour le Centre Hospitalier tandis qu'il augmente légèrement pour l'EPSDM (+3%). Enfin, le personnel éducatif et technique et les contrats aidés diminuent pour le Centre Hospitalier (-6%) tandis qu'ils augmentent de 7% pour l'EPSDM.

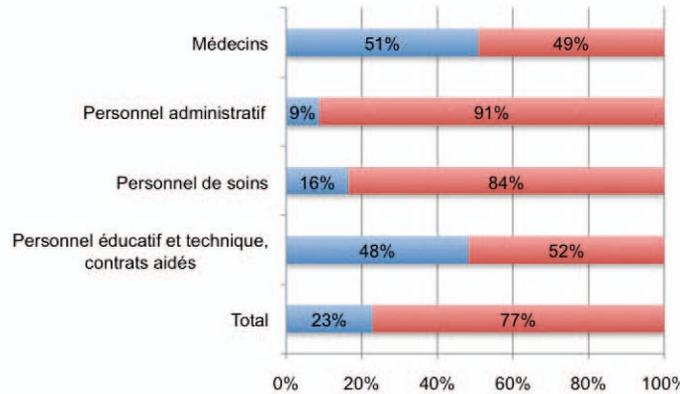
Le personnel des hôpitaux publics est majoritairement composé de femmes

En 2006, 79% des agents des hôpitaux publics châlonnais sont des femmes, soit légèrement plus qu'à l'échelle nationale (76%). Toutefois, ce chiffre cache des situations contrastées selon le type d'emploi :

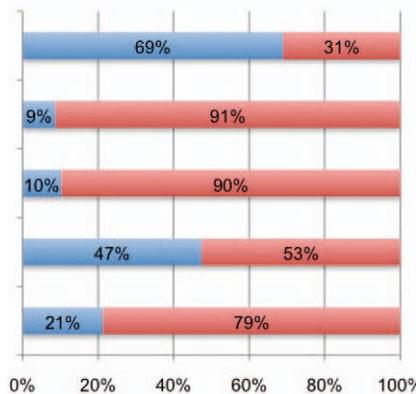
Répartition par sexe et type d'emploi des agents des hôpitaux publics en 2007



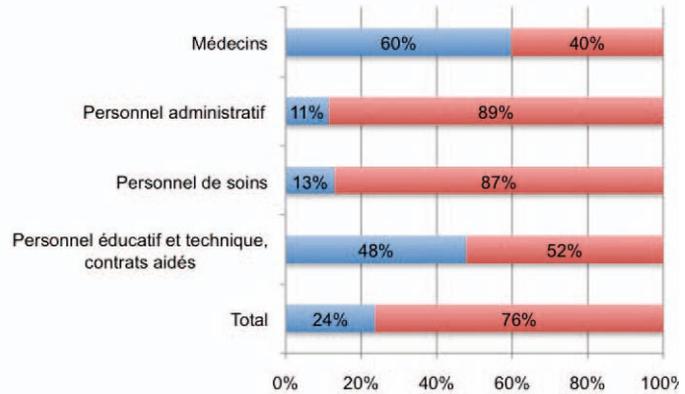
Centre Hospitalier de Châlons



Etablissement Public de Santé Départemental de la Marne



Hôpitaux publics châlonnais



Hôpitaux publics français

■ Hommes ■ Femmes

Les effectifs ventilés par sexe ne sont pas disponibles pour les Internes.

Source : SAE données administratives, ministères chargés de la santé et des solidarités, DREES 2004 à 2007

- Les médecins sont en majorité des hommes et ce à toutes les échelles. Mais, le Centre Hospitalier compte une part de médecin de sexe masculin plus importante (77%) qu'en France (60%) alors que celle de l'EPSDM est plus faible que la moyenne nationale (51%).
- Le personnel administratif est à une majorité écrasante composé de femmes (environ 90%) et ce quelle que soit l'échelle observée.
- En ce qui concerne le personnel de soins, il s'agit en majorité de femmes mais dans des proportions différentes selon l'échelle considérée. Parmi le personnel de soins du Centre Hospitalier de Châlons, seulement 9% sont des hommes contre 16% pour l'EPSDM et 13% pour la France. Cette différence s'explique par la masculinisation plus importante du personnel de soin des hôpitaux psychiatriques. En effet, si l'on considère les infirmiers psychiatriques à l'échelle de la France, 27% sont des hommes contre 11% si l'on considère les infirmiers non spécialisés.
- Le personnel éducatif et technique, les contrats aidés atteignent la parité ou presque. On dénombre 50% de femmes pour le Centre Hospitalier, 52% pour l'EPSDM et pour la France métropolitaine.

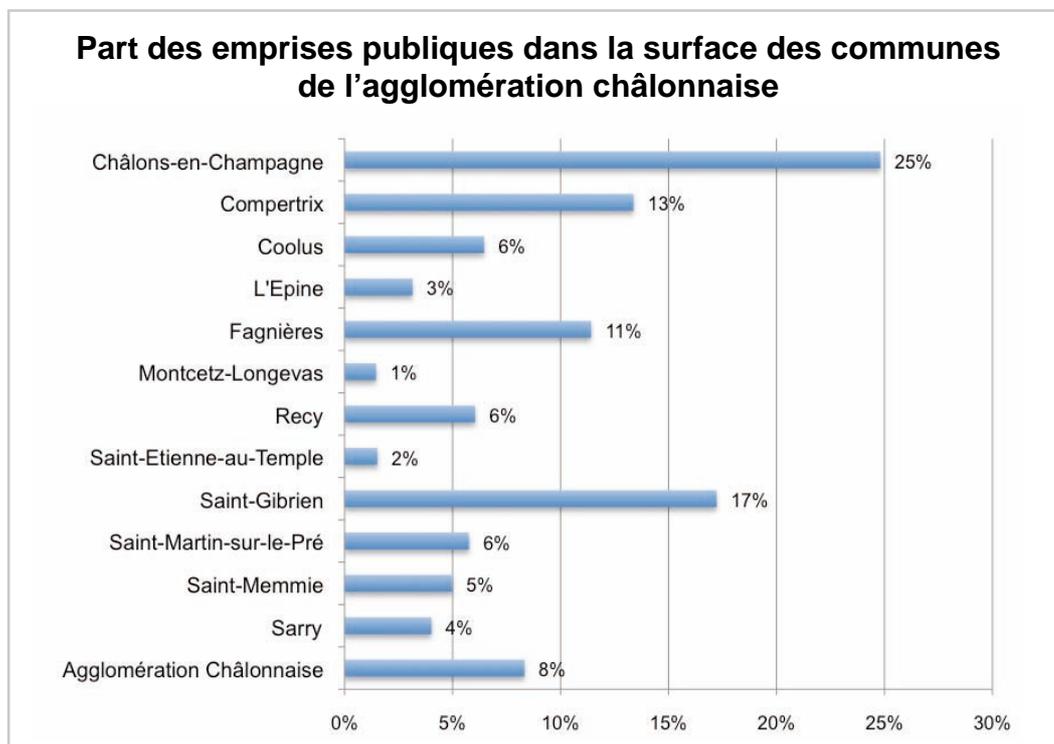
Partie 4

Les emprises foncières publiques dans l'agglomération châlonnaise

Les données attachées au cadastre et notamment celles qui permettent d'identifier le propriétaire des parcelles ne sont disponibles que pour la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (excepté la commune de la Veuve). C'est pourquoi l'analyse des emprises foncières publiques ne s'attache qu'à l'agglomération.

Les structures publiques sont des propriétaires fonciers importants à Châlons, Saint-Gibrien, Compertrix et Fagnières, mais plus marginaux ailleurs.

En 2007, 8% des 16 785 hectares de l'agglomération sont détenus par des propriétaires publics. Cette proportion est plus variable si l'on détaille par commune. Ainsi à Châlons, un quart de la surface communale appartient à des structures publiques, à Compertrix, il s'agit de 13%, à Fagnières de 11% et à Saint-Gibrien de 17%.



Source : Cadastre 2008, Direction des Finances Publiques

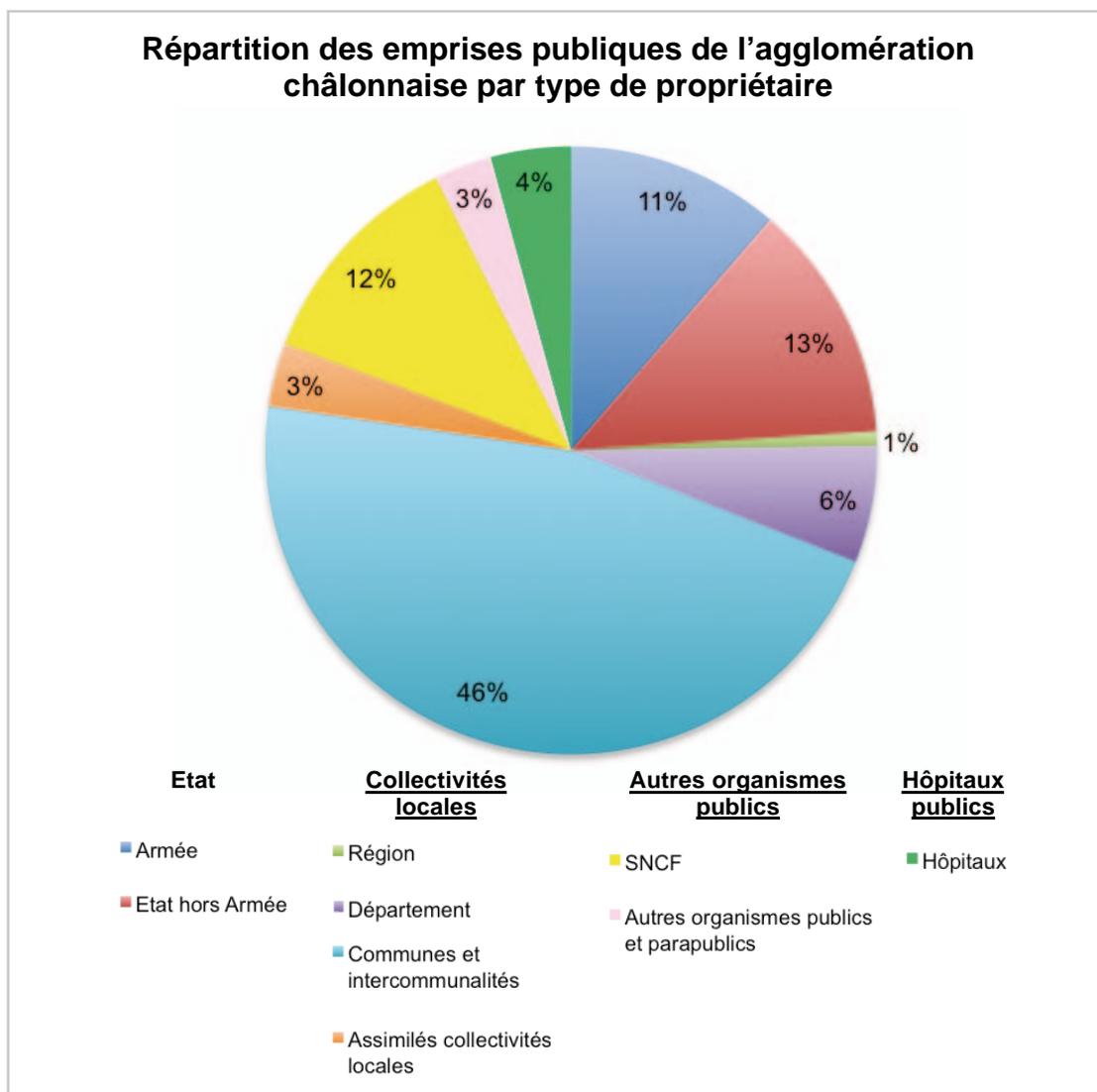
Dans chacun de ces cas, les communes sont les propriétaires publics les plus importants (10% à Châlons, 11 à Compertrix, 4 à Fagnières et 7 à Saint-Gibrien). Pourtant, d'autres propriétaires publics, spécifiques à chaque commune, expliquent la part importante d'emprises publiques :

- A Châlons, chacun des types de propriétaires publics présente une surface significative de 2 à 4% (sauf la Région et les autres organismes publics et parapublics hors SNCF).
- Dans le cas de Fagnières et de Saint-Gibrien, on peut noter la présence importante de la SNCF avec 4% de la surface communale.
- Enfin, à Saint-Gibrien, 4% de la surface appartient aussi aux services de l'Etat (hors Armée) et 3% à la catégorie des organismes publics et parapublics hors

SNCF. En l'occurrence il s'agit de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui est propriétaire de la zone d'activité de la Petite Gironde.

Les communes, et leurs groupements sont les plus grands propriétaires fonciers dans l'agglomération de Châlons-en-Champagne

Près de la moitié des emprises publiques de l'agglomération châlonnaise appartient aux communes et à leurs groupements. Avec 46% des parcelles publiques, elles sont largement majoritaires, devant les services de l'Etat (hors Armée), la SNCF et l'Armée (respectivement 13, 12 et 11%). Les autres propriétaires publics possèdent entre 1 et 6% des emprises publiques.



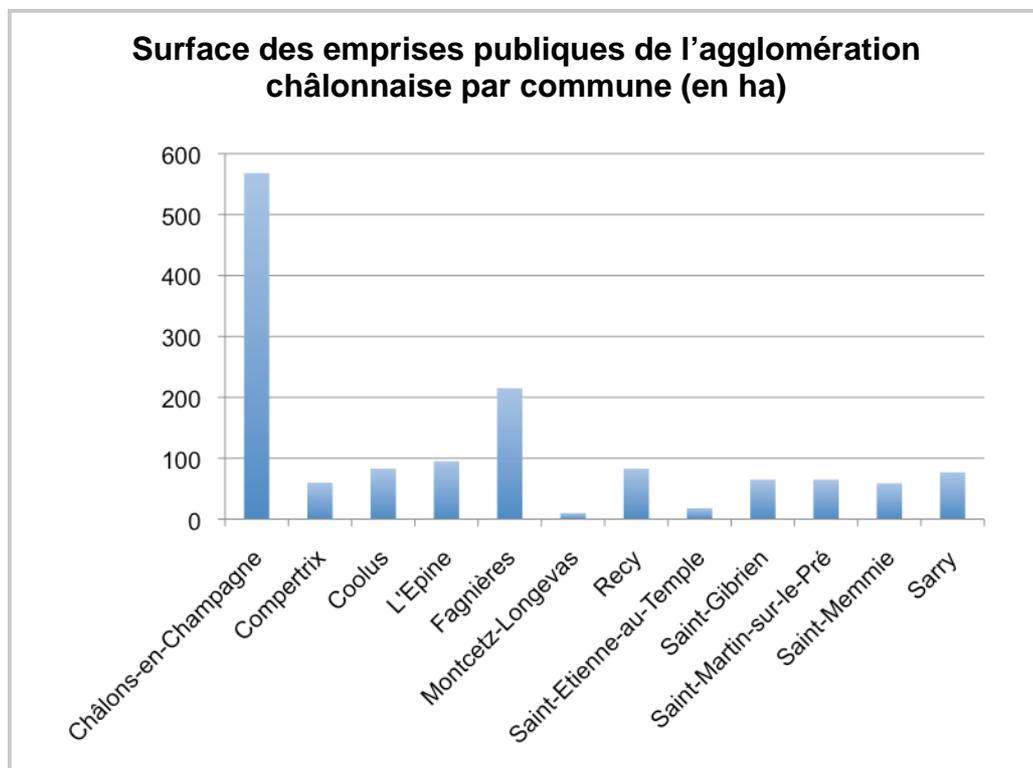
Source : Cadastre 2008, Direction des Finances Publiques

Si l'on s'intéresse au cas particulier de Châlons, on remarque certaines différences dans la répartition des propriétaires publics. Fort logiquement, à Châlons, siège du Conseil Général et du Conseil Régional, le département et la région possèdent une part deux fois plus importante des emprises publiques que dans l'agglomération (respectivement 2 et 12% à Châlons et 1 et 6% dans l'agglomération). Au contraire, les services de l'Etat (hors Armée), majoritairement situés à Châlons ne comptent que 8%

des emprises publiques châlonnaises contre 12% dans l'agglomération. De même, les communes et intercommunalités possèdent proportionnellement légèrement moins de terrain à Châlons que si l'on considère l'agglomération (39 contre 46%). Enfin, en ce qui concerne l'Armée, elle possède une part plus importante des parcelles publiques à Châlons (17%) que dans l'agglomération (12%) avec en particulier les emprises du 402^e Régiment d'Artillerie et de son champ de tir.

Des implantations très éclatées, mais le plus souvent situées à Châlons même.

La seule commune de Châlons-en-Champagne regroupe un peu plus de 40% des 154 km² de parcelles publiques de l'agglomération. La commune de Fagnières en compte elle, 17% avec notamment une forte présence de la SNCF. En ce qui concerne les autres communes, la proportion se situe entre 4 et 7% (excepté à Moncetz-Longevas qui ne compte que 1% des emprises publiques).

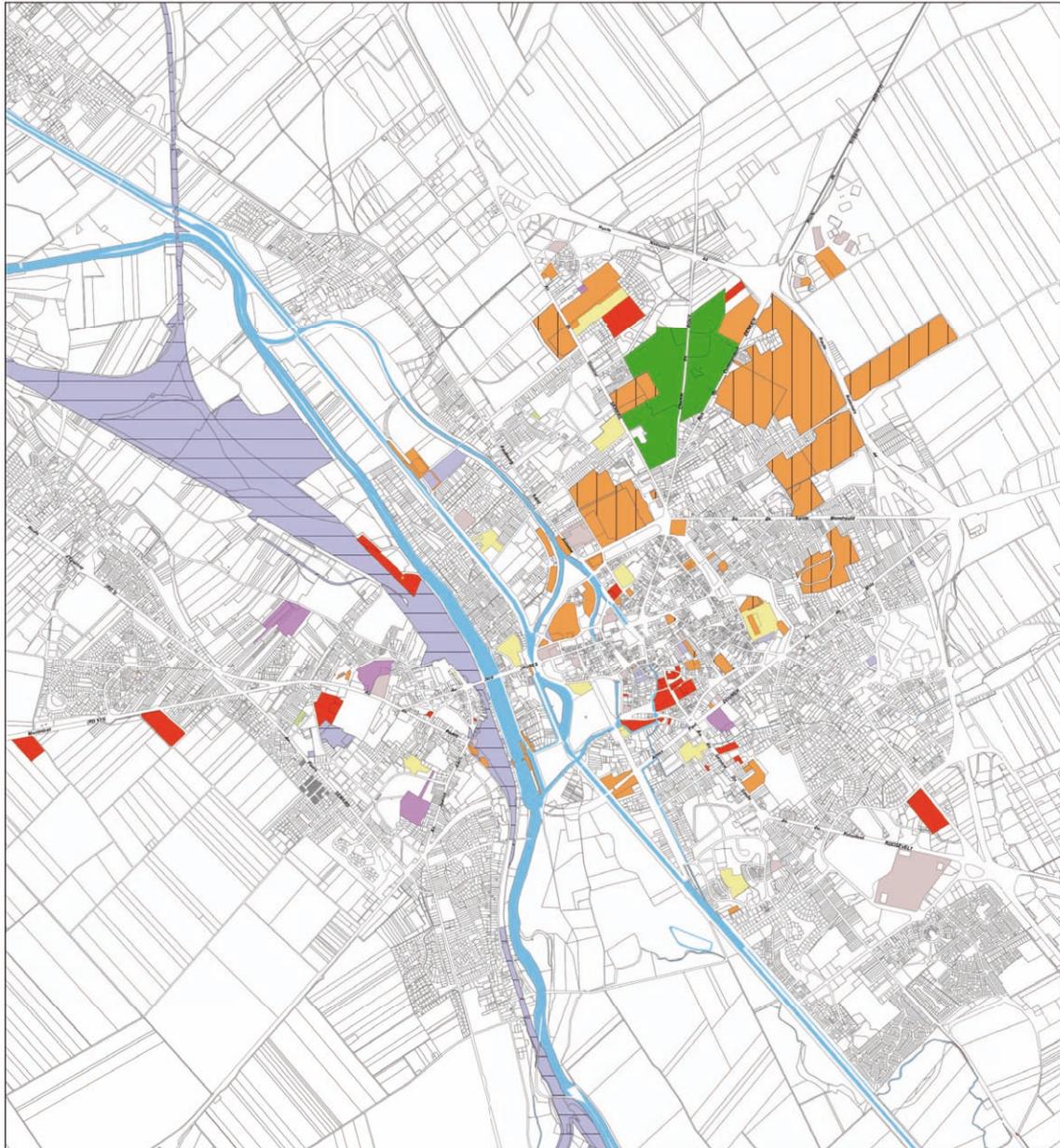


Source : Cadastre 2008, Direction Générale des Finances Publiques

Les bureaux des services publics sont essentiellement situés à Châlons, le plus souvent sur la rive droite, en centre-ville ou à la cité administrative. On peut noter une multiplication des implantations avec comme conséquence un certain émiettement des locaux au sein d'une même direction ou d'une même sous-direction. Les locaux des services publics sont donc le plus souvent situés en tissu urbain ancien et dense. Cela a un certain nombre de conséquences (difficultés d'accès et de stationnement, locaux pas forcément bien adaptés aux activités des services, peu ou pas de possibilités d'extension...)

La carte suivante permet de mieux visualiser les différentes implantations des services publics à Châlons et dans les communes proches. Elle représente les propriétaires des différentes parcelles où se situent les locaux des services publics.

Les propriétaires des parcelles accueillant des services publics dans l'agglomération châlonnaise



Services de l'Etat

- Armée
- Etat hors Armée

Collectivités locales

- Région
- Département
- Communes et intercommunalités
- Autres collectivités locales et organismes assimilés

Entreprises publics et organismes parapublics

- SNCF
- Autres

Hôpitaux publics

-

Propriétaires privés

-

0 0,5 1 km

Sources : Cadastre 2008 (DGI/CAC)
IGN BD-Topo 2007
AUDC 2009
Conception : SIG-AUDC - Février 2009



Les propriétaires des parcelles accueillant des services publics dans le centre ville châlonnais

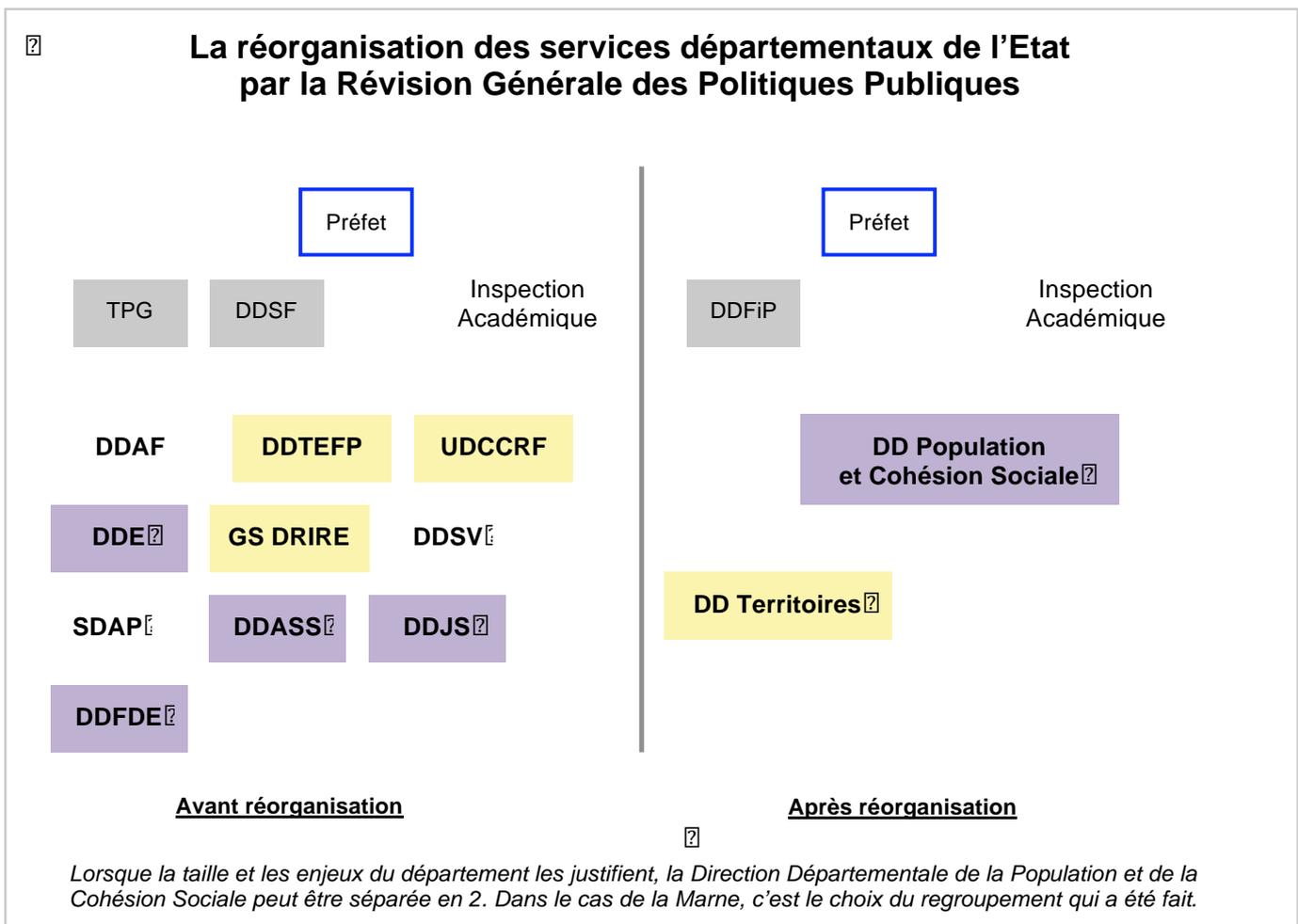


Partie 5

Les impacts potentiels de la RGPP dans l'agglomération et le SCoT châlonnais

- Directions Régionale et Départementale du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle (DRTEFP et DDTEFP),
- Direction Régionale du Travail des Transports (DRTT),
- Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole (ITEPSA),
- Direction Régionale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DRCRF),
- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE),
- Délégation Régionale au Tourisme
- Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat
- Délégation Régionale au Commerce Extérieur (DRCE)

Néanmoins, la réorganisation des services n'est pas encore complètement réalisée ou trop récente pour pouvoir prévoir et quantifier ses impacts sur le secteur de l'emploi public châlonnais.



Source : Conseil de modernisation des politiques publiques, juin 2008

Liste des sigles correspondant aux services de l'Etat

ARH	Agence Régionale d'hospitalisation
ARS	Agence Régionale de Santé
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDFDE	Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DDFiP	Direction Départementale des Finances Publiques
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DDPP	Direction Départementale de la Protection et de la Population
DDSF	Direction Départementale des Services Fiscaux
DDSV	Direction Départementale des Services Vétérinaires
DDT	Direction Départementale des Territoires
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRCA	Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat
DRCCRF	Direction Régionale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes
DRCE	Délégation Régionale au Commerce Extérieur
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRFDE	Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
DRFiP	Direction Régionale des Finances Publiques
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DRJS	Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DRSV	Direction Régionale des Services Vétérinaires
DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DRT	Délégation Régionale au Tourisme
DRTT	Direction Régionale du Travail des Transports
GS DRIRE	Groupe de Subdivision de la DRIRE
SDAP	Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine
SGAR	Secrétariat Général aux Affaires Régionales
TPG	Trésorier Payeur Général
TPGR	Trésorier Payeur Général de Région
UDCCRF	Unité Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes

Un objectif de rationalisation du patrimoine immobilier

La RGPP prévoit une optimisation du patrimoine immobilier de l'Etat, avec notamment un plan de rationalisation de l'occupation qui se traduit par un objectif de 12 m² de bureaux par agent.

De plus, la réorganisation et le regroupement des services de l'Etat devrait se traduire par une nouvelle implantation des locaux avec la volonté de rassembler sur un même site le personnel de chaque direction ou sous-direction. Si l'on reprend l'exemple DIRECCTE, ses services sont actuellement répartis sur 9 à 10 sites.

L'implantation actuelle des services publics sur plusieurs sites et avec peu de possibilité de restructuration ou d'agrandissement des locaux (car majoritairement située en centre ville de Châlons), deviendrait donc problématique à moyen terme.

Un fonctionnaire de l'Etat sur 2 partant à la retraite pourrait ne pas être remplacé

Le gouvernement a annoncé, dans le cadre de la RGPP, un objectif de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Toutefois, il est difficile de trouver des informations précises sur cette mesure et notamment son échéance, sa durée ou les administrations concernées. Le plus probable est qu'elle ne concerne que la fonction publique d'Etat.

Fin 2006, ce serait donc près de 1 500 agents de l'Etat de plus de 50 ans dans l'agglomération et près de 1 750 dans le SCoT qui devraient partir à la retraite d'ici 2016⁷. Si les objectifs de cette mesure sont totalement remplis, cela représenterait une perte d'un peu plus de 2% des emplois que ce soit dans l'agglomération ou le SCoT.

Une externalisation de certaines tâches auprès d'agences publiques dédiées ou du secteur privé

La RGPP souhaite ériger l'externalisation d'un certain nombre d'activités (accueil, restauration, informatique, entretien des bâtiments, recrutement formation, parc automobile...) vers le secteur privé ou des organismes publics centralisés comme principe.

Dans ce cadre, de nouvelles structures pourraient être créés et même si l'implantation privilégiée pour ces nouvelles agences semble être la région parisienne, il pourrait y avoir des opportunités à saisir pour Châlons.

Parallèlement, le rôle de place centrale administrative de Châlons peut laisser envisager que le développement d'une activité économique de « services aux administrations » est possible.

⁷ On prend comme hypothèse que le départ à la retraite se fait en moyenne à l'âge de 60 ans

La réforme des hôpitaux pourrait entraîner des suppressions d'emplois

La loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (ou HSPT), discutée fin mai 2009 au Parlement, ne s'inscrit pas totalement dans le cadre de la RGPP mais elle en reprend une partie des objectifs. Ainsi elle vise à un retour à l'équilibre financier des établissements hospitaliers, notamment par le bais de mutualisation de moyens et de regroupement de services.

Cela devrait se traduire par la disparition d'un certain nombre d'emplois qu'il n'est pas encore possible de quantifier.

La réforme de la carte militaire est plutôt favorable au Pays de Châlons

Le 402^{ème} Régiment d'artillerie sera fermé en 2011 et sera remplacé par le 1^{er} Régiment d'artillerie de Marine. Cela représente une perte de près de 200 emplois sur la ville de Châlons qui devrait toutefois être compensée par le renforcement opérationnel de 300 hommes sur les camps de Mourmelon et Suippes d'ici 2014.

Parallèlement, le camp de Mourmelon a été confirmé comme Base de Défense, c'est à dire qu'il sera dans le Pays l'unique formation administrative militaire avec pour mission l'administration et le soutien des unités implantées dans son secteur. Son avenir, et celui du camp de Suippes avec lequel il coopère beaucoup, ne sont donc pas menacés.

L'emploi public

dans l'Agglomération et le SCoT de Châlons-en-Champagne

est une publication de l'Observatoire de l'économie du Pays de Châlons-en-Champagne réalisée par l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Communauté (AUDC).



Agence d'Urbanisme et de Développement
de la Communauté - Châlons-en-Champagne
13 rue des Augustins
BP 13
51005 Châlons-en-Champagne CEDEX
Tel. 03 26 64 60 98
accueil@audc51.org